



**L'INTERVENTION DE L'ÉTAT  
EN AGRICULTURE :  
TOUJOURS PERTINENTE AU 21<sup>E</sup> SIÈCLE?**

PRÉSENTÉ À  
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2015



## RAPPORT PRÉSENTÉ À

L'Union des producteurs agricoles

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

Responsable du mandat

Catherine Brodeur

Réalisation du mandat

Catherine Brodeur  
Frédéric Clerson



## SOMMAIRE

Plus de 75 ans après la première formulation du « problème agricole » (*Farm Problem*), l'agriculture des pays développés a subi de profondes modifications structurelles, sociales et technologiques. Ces mutations ont amené certains économistes agricoles à remettre en question l'existence du « problème agricole ». Ce dernier réfère à un ensemble de caractéristiques de l'offre et de la demande des produits agricoles qui ont pour conséquence une incapacité du secteur agricole à se maintenir au point d'équilibre. Ce déséquilibre constant se traduit par une forte instabilité des prix et un échec répété à fournir à long terme une rémunération stable et suffisante des ressources engagées dans la production. Ce sont ces raisons qui ont amené les différents États à mettre en place des mesures d'intervention destinées à l'agriculture au cours du 20<sup>e</sup> siècle : programmes de crédit agricole, assurances agricoles, subventions sur l'achat d'intrants, mesures de protection aux frontières, gestion des surplus, aides aux exportations, soutien des prix et des revenus, gestion de l'offre, mesures d'encadrement de la mise en marché des produits agricoles, etc. Ces programmes, plus ou moins articulés entre eux selon les pays, visaient notamment à offrir aux producteurs agricoles un filet de sécurité par le moyen d'un environnement plus stable et plus prévisible, favorable à l'investissement et au développement de la production.

Dans un contexte de questionnement de l'intervention de l'État en agriculture, cette étude avait donc pour objectif de revisiter les motifs à l'origine de cette intervention à la lumière des critiques formulées dans la littérature économique, du contexte agricole actuel et des nouveaux risques auxquels le secteur est exposé.

Après examen de la littérature récente sur le sujet, il nous apparaît que les caractéristiques particulières de l'agriculture qui sont à la base du « problème agricole » demeurent encore bien présentes aujourd'hui. Parmi les auteurs consultés, il nous semble qu'aucun ne fait la démonstration que les caractéristiques de l'offre (présence de cycles de production, périssabilité des produits, impacts des conditions climatiques et des ravageurs, fixité et spécificité des actifs, rythme élevé des innovations technologiques) ou de la demande (inélasticité-prix, inélasticité-revenu, structure concurrentielle de la production par rapport à des acheteurs plus concentrés) des produits agricoles n'ont changé de manière significative. Même Gardner (1992), dont le travail est considéré comme la pierre angulaire de la critique du « problème agricole », convient que « les résultats économétriques ont permis d'étayer la thèse de l'existence et, encore plus important, de l'inévitabilité du "problème agricole" » (traduction libre de Gardner, 1992, p. 97). La principale remise en question du « problème agricole » concerne la fin de l'iniquité de revenus entre les ménages agricoles et les ménages non agricoles. En effet, on constate aujourd'hui que, dans plusieurs pays développés, le revenu des ménages agricoles est équivalent, voire parfois supérieur, à celui des ménages non agricoles. Mais ce constat est-il suffisant pour conclure que le « problème agricole » n'est plus? Comme les analyses du revenu agricole incluent par définition l'effet des mesures de soutien à l'agriculture, il nous semble qu'elles contribuent plutôt à démontrer que l'intervention permet de corriger au moins en partie les effets des caractéristiques spécifiques de l'agriculture, mais qu'elles ne permettent pas de conclure que le marché assure une rémunération adéquate des ressources engagées en agriculture. Par ailleurs, la forte proportion des revenus hors ferme des familles agricoles vivant dans des entreprises non constituées en société rend difficile l'évaluation de la parité des revenus agricoles/non

agricoles. Aussi, lorsqu'on regarde le revenu net agricole hors subvention, on constate qu'il est fréquemment négatif et, surtout, excessivement variable. Ainsi, même en reconnaissant le progrès réalisé sur le plan de la parité des revenus, cela ne doit pas faire oublier le fait qu'on observe une augmentation de la volatilité dans un grand nombre de marchés agricoles. Cette volatilité, qui prend la forme d'épisodes de prix très élevés ou très faibles, a un effet déstabilisant et déstructurant autant sur le secteur agricole que sur les autres maillons de la filière agroalimentaire. La crise alimentaire de 2008 a également montré que cette volatilité pouvait également avoir un impact sur les consommateurs, du moins sur les ménages pour qui les achats de produits de base représentent une part importante du revenu familial. Les marchés agricoles témoignent encore aujourd'hui d'une grande instabilité.

Plusieurs exemples tendent à montrer que la volatilité des marchés agricoles a en effet été croissante depuis le début des années 2000, en raison des facteurs sur lesquels les entreprises individuelles n'ont pas de contrôle et pour lesquels elles ne peuvent ni prévoir, ni prévenir, ni pallier. Par exemple :

- La mondialisation des marchés augmente la volatilité des prix et expose les producteurs à des sources de risques supplémentaires sur lesquelles ils n'ont pas ou peu de contrôle, comme les variations de taux de change.
- Les changements climatiques augmentent la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes pouvant entraîner des pertes financières très importantes pour le secteur agricole et contribuant à la volatilité des prix.
- Les considérations de biosécurité ont pris une grande importance tant du point de vue des consommateurs et des acheteurs de produits agricoles (recherche de sécurité quant à l'innocuité des aliments) que du point de vue de la production (réduction des risques de propagation des maladies dans les troupeaux et les cultures). Le secteur est exposé aux risques d'une fermeture des frontières ou d'autres débouchés ainsi qu'aux risques de pertes associées aux épisodes de flambées de maladies.

Il existe un courant à l'échelle internationale vers un désengagement de l'État dans la gestion des risques et un plus grand recours aux outils privés de gestion des risques tels que les marchés à terme et la contractualisation. S'il est vrai que ces outils peuvent contribuer à la gestion des risques dans l'entreprise, le marché est encore loin d'offrir un ensemble complet d'outils permettant aux producteurs de se prémunir contre les nombreux risques qui caractérisent le secteur agricole et, notamment, les risques de nature systémique et de long terme. À l'instar d'autres secteurs de l'économie caractérisés par des échecs de marché, il semble bien que l'État doive encore jouer un rôle en agriculture.

Dans une optique de devoir nourrir neuf milliards d'habitants à l'horizon 2050 dans des conditions qui garantissent la pérennité des ressources employées, il nous semble donc que l'intervention de l'État est toujours pertinente au 21<sup>e</sup> siècle. Elle doit se renouveler pour introduire les nouvelles attentes de la société auprès de l'agriculture et les nouvelles contraintes liées notamment à la rareté des ressources et aux nouvelles sources de risques. Elle doit également s'ajuster pour intégrer les outils privés de gestion des risques, en tenant compte toutefois de leurs limites. La création de conditions encourageant l'investissement et le développement de la production représente un enjeu crucial auquel les États seront

confrontés. L'intervention de l'État pourra permettre de pallier l'instabilité des revenus et de rémunérer les producteurs pour la réalisation de fonctions qui ne peuvent être rémunérées par le marché ou qui le sont insuffisamment. Elle permettra ainsi d'assurer l'essor du secteur agricole à une étape cruciale de son développement où, pour la première fois, la croissance de la demande de produits agricoles pourrait bien être supérieure à la croissance de l'offre.



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	1
2.	Retour sur le « problème agricole » .....	3
2.1	Formulation du « problème agricole » .....	3
2.2	Caractéristiques spécifiques de la demande des produits agricoles .....	4
2.3	Caractéristiques spécifiques de l'offre des produits agricoles .....	10
3.	Nouvelles sources de risques en agriculture .....	19
3.1	Plus grande ouverture et mondialisation des marchés .....	19
3.2	Impacts des changements climatiques .....	22
3.3	Biosécurité .....	23
3.4	Perte de biodiversité .....	25
3.5	Importance grandissante des considérations environnementales .....	26
4.	Motifs de l'intervention de l'État en agriculture .....	29
4.1	Niveau des revenus et de la rémunération des actifs engagés en agriculture .....	31
4.2	Variabilité des prix, des revenus et de la rémunération des actifs .....	35
5.	Conclusion .....	37
	Bibliographie .....	39
	Annexe 1 Tableau synthèse des remises en question de la spécificité du secteur agricole .....	45

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1	Principaux impacts des changements climatiques sur l'agriculture canadienne .....	22
Tableau 4.1	Interventions gouvernementales mises en place en réponse aux caractéristiques et conséquences du « problème agricole » .....	29

## LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Nombre d'entreprises agricoles (en millions) et prix des produits agricoles à la ferme aux États-Unis en indice 100 (1910 = 100), en dollars courants, 1909-1970.....	3
Figure 2.2	Demande inélastique pour les produits agricoles .....	5
Figure 2.3	Évolution des abattages mensuels (en millions de têtes) et du prix du porc (\$ US/100 lb) aux États-Unis, de janvier 2012 à février 2015 (indice 100 = janvier 2012) .....	6
Figure 2.4	Part du budget alimentaire des ménages canadiens dépensée en magasin d'alimentation selon le niveau de transformation des produits alimentaires, 1953-2011 .....	7
Figure 2.5	Indices de concentration dans le secteur agroalimentaire, 2009 et 2014, différentes régions.....	9
Figure 2.6	Évolution de l'abattage des vaches de réforme (millions de têtes) et du prix du bœuf en dollars américains (100 lb poids carcasse), 1986-2013 .....	12
Figure 2.7	Évolution mensuelle du prix mondial du maïs, janvier 2005 à septembre 2014 .....	14
Figure 3.1	Prix du beurre et de la poudre de lait écrémé en Océanie et du prix du lait à la production en Nouvelle-Zélande (\$ US, indice 100 = 2000) .....	20
Figure 3.2	Évolution du prix du porc vivant au Québec en dollars canadiens et en dollars américains et évolution du taux de change (\$ US/\$ CAN), 2000 à 2015 .....	21
Figure 3.3	Évolution du prix des bouvillons d'abattage en Alberta et des prix à la consommation du bœuf au Canada, de janvier 2000 à mai 2015 en indice (janvier 2000 = indice 100).....	24
Figure 4.1	Revenu net agricole total sans les paiements directs pour certaines provinces canadiennes en dollars courants, 1971-2013 .....	31
Figure 4.2	Revenu net agricole total incluant les paiements directs pour certaines provinces canadiennes en dollars courants, 1971-2013 .....	32
Figure 4.3	Revenu moyen des ménages canadiens selon le type de ménages (agricoles, ruraux non agricoles et urbains non agricoles), 1992-2006 .....	33

## 1. INTRODUCTION

---

L'agriculture est, au Québec comme ailleurs, un des rares secteurs de l'économie à bénéficier d'un ministère qui lui est propre et de programmes de sécurité du revenu qui lui sont particuliers. Depuis la fin des années 1970, l'intervention de l'État en agriculture a été périodiquement remise en question, notamment lorsque les États traversaient des périodes de restrictions budgétaires ou encore lorsque le secteur agricole connaissait des périodes de relative prospérité. Le Québec n'a pas échappé à ces remises en question. On se rappellera les débats entourant la crise des finances publiques et l'ouverture des marchés au début des années 1990 ou celui, plus récent et qui sévit encore, entourant l'important déficit accumulé par la Financière agricole du Québec à la suite d'une période prolongée de faibles prix des produits agricoles. À chaque remise en question, les gouvernements successifs ont commandé différentes réflexions sur le rôle des programmes de sécurité du revenu, leurs objectifs et leurs modalités (rapport Saint-Pierre, *Livre vert pour une politique bioalimentaire*, Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec). Plus récemment, la Commission de révision permanente des programmes (commission Robillard) s'est penchée sur l'importance du soutien du gouvernement québécois en agriculture et a remis en question le niveau de soutien aux producteurs agricoles en se basant sur le soutien offert dans d'autres pays et sur une « situation économique relativement avantageuse des entreprises agricoles ».

Or, plusieurs de ces réflexions sur le soutien en agriculture ont été faites sans référence ou analyse des motifs à l'origine de l'intervention de l'État en agriculture. Ces raisons fondamentales, d'abord décrites et théorisées en 1938 par Galbraith et Black, sont en fait un ensemble de caractéristiques du secteur agricole qui forment ce qu'il est convenu de nommer le « problème agricole » (*Farm Problem*). Le « problème agricole » réfère à l'incapacité du secteur agricole à se maintenir au point d'équilibre, se traduisant par une forte instabilité des prix et un échec répété à fournir à long terme une rémunération stable et suffisante des ressources engagées dans la production. Ce sont ces raisons qui ont amené les différents États à mettre en place des mesures d'intervention destinées à l'agriculture au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

Les travaux de ces auteurs et de leurs successeurs ont été largement utilisés à travers le monde pour justifier la mise en place de mesures de soutien de l'État à l'agriculture. Ils ont conduit à la conception d'un ensemble de programmes, comme les programmes de crédit agricole, les assurances agricoles, les subventions sur l'achat d'intrants, les mesures de protection aux frontières, la gestion des surplus, les aides aux exportations, le soutien des prix et des revenus, la gestion de l'offre, les mesures d'encadrement de la mise en marché des produits agricoles, etc. Ces programmes, plus ou moins articulés entre eux selon les pays, visaient notamment à offrir aux producteurs agricoles un filet de sécurité par le moyen d'un environnement plus stable et plus prévisible, favorable à l'investissement et au développement de la production.

Plus de 75 ans après la première ébauche de la formulation du « problème agricole », l'agriculture des pays développés a subi de profondes modifications structurelles, sociales et technologiques. Ces mutations ont amené certains économistes agricoles à remettre en question l'existence même du « problème agricole ». Dans un contexte de questionnement de l'intervention de l'État en agriculture, cette étude a donc pour objectif de revisiter les motifs à

l'origine de cette intervention à la lumière des critiques formulées dans la littérature économique, du contexte agricole actuel et des nouveaux risques auxquels le secteur est exposé.

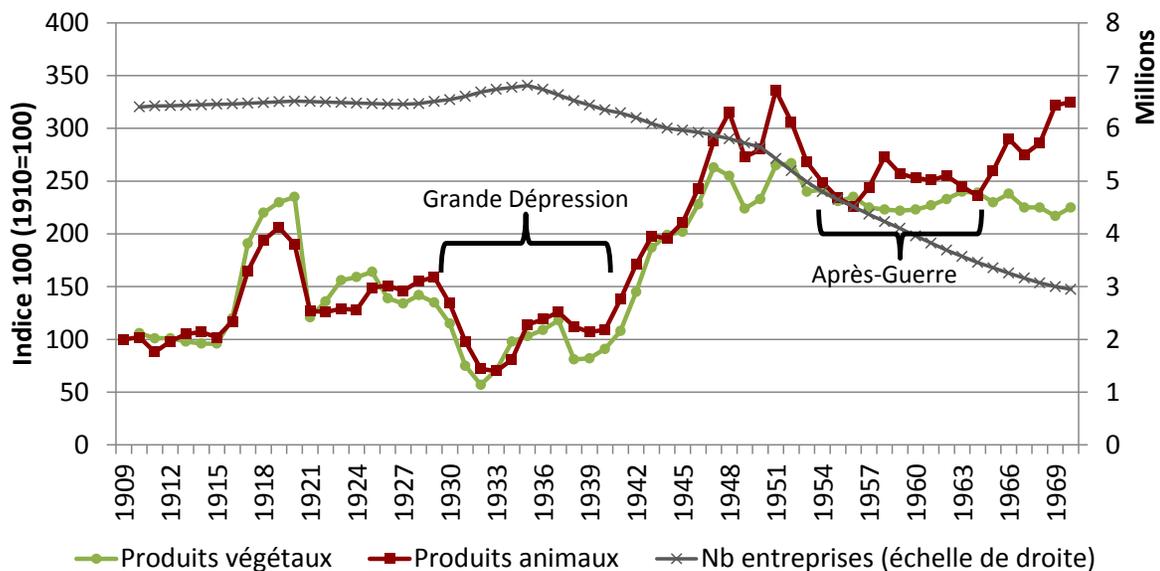
La section 2 propose d'abord un retour sur le « problème agricole » tel qu'il a été conceptualisé au début du 20<sup>e</sup> siècle. Elle présente une discussion sur les caractéristiques de l'offre et de la demande des produits agricoles qui composent le « problème agricole ». La section 3 s'intéresse aux nouveaux risques auxquels est soumis le secteur agricole et aux implications pour les producteurs. La section 4 s'intéresse aux justifications de l'intervention de l'État au 21<sup>e</sup> siècle dans le contexte de la réalité agricole moderne et des nouveaux risques auxquels les producteurs agricoles sont exposés.

## 2. RETOUR SUR LE « PROBLÈME AGRICOLE »

### 2.1 FORMULATION DU « PROBLÈME AGRICOLE »

L'intervention de l'État en agriculture s'est généralisée dans les pays occidentaux pendant la Grande Dépression et à la suite de la Seconde Guerre mondiale. À chacune de ces époques, les prix des produits agricoles ont connu des périodes prolongées de niveaux très faibles (voir Figure 2.1) entraînant des difficultés de rémunération du travail et des actifs engagés en agriculture. Pourtant, pendant la Grande Dépression, le nombre d'entreprises agricoles aux États-Unis a connu une croissance continue, avec un sommet atteint en 1935 à 6,8 millions d'entreprises (NASS, 2015). Cette situation d'augmentation du nombre de producteurs agricoles malgré des conditions de marché difficiles a incité les économistes à se questionner sur cette situation particulière.

**Figure 2.1**  
Nombre d'entreprises agricoles (en millions) et prix des produits agricoles à la ferme aux États-Unis en indice 100 (1910 = 100), en dollars courants, 1909-1970



Sources : NASS, *Quick Stats*, 2015; Bureau of Labor Statistics, *Consumer Price Index*, 2015; et nos calculs.

Galbraith et Black en 1938, puis d'autres<sup>1</sup> dont Cochrane en 1958, vont ainsi développer une théorie expliquant pourquoi les producteurs agricoles maintiennent leur niveau de production malgré des conditions de marché difficiles plutôt que de quitter le secteur comme on s'y attendrait dans un autre secteur d'activité économique. Cette théorie sera alors baptisée le « problème agricole » (Bonnen et Schweikhardt, 1998). Elle décrit un ensemble de caractéristiques qui, lorsqu'elles sont combinées, entraînent une faiblesse persistante des revenus agricoles, une rémunération inadéquate des actifs engagés en agriculture et une

<sup>1</sup> D'abord Schultz (1945) et D. Gale Johnson (1947), puis Cochrane (1958), G. L. Johnson (1958) et Hathaway (1966).

variabilité, ou instabilité, des prix et des revenus. C'est pour pallier ces conséquences que des mécanismes d'intervention ont progressivement été mis en place au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

Or, depuis le milieu des années 1900, il va sans dire que le secteur agricole a grandement évolué. Les entreprises agricoles se sont résolument tournées vers les marchés (passage à une agriculture marchande) et se sont progressivement spécialisées dans deux, voire une seule production. Le nombre d'entreprises a ainsi diminué de manière importante malgré une augmentation des quantités produites. Cette consolidation du secteur de la production agricole combinée à l'adoption de nouvelles techniques de production a fait dire à certains économistes, dont Cochrane lui-même, que le « problème agricole » n'était plus ce qu'il était dans les années 1930<sup>2</sup>. Pour certains d'entre eux, l'existence même du « problème agricole » devait être remise en question, l'augmentation de la taille des entreprises et les nouvelles relations entre les maillons de la chaîne étant plutôt le signe que l'agriculture serait devenue un secteur économique profitable et « comme les autres ». Qu'en est-il vraiment? Les caractéristiques et les conséquences du « problème agricole » s'observent-elles encore aujourd'hui?

## 2.2 CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DE LA DEMANDE DES PRODUITS AGRICOLES

Un certain nombre de caractéristiques relatives à la demande des produits agricoles ont une incidence directe sur la volatilité des prix et des revenus des producteurs agricoles (Gouin, 2004; Hathaway, 1966). Ces caractéristiques sont :

- l'inélasticité-prix de la demande,
- la petite taille des producteurs agricoles par rapport à leur marché,
- l'inélasticité-revenu de la demande,
- la concentration des acheteurs.

### INÉLASTICITÉ-PRIX DE LA DEMANDE : UNE CARACTÉRISTIQUE ENTRAÎNANT DES CHUTES DE REVENUS IMPORTANTES POUR LES PRODUCTEURS AU MOMENT D'UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

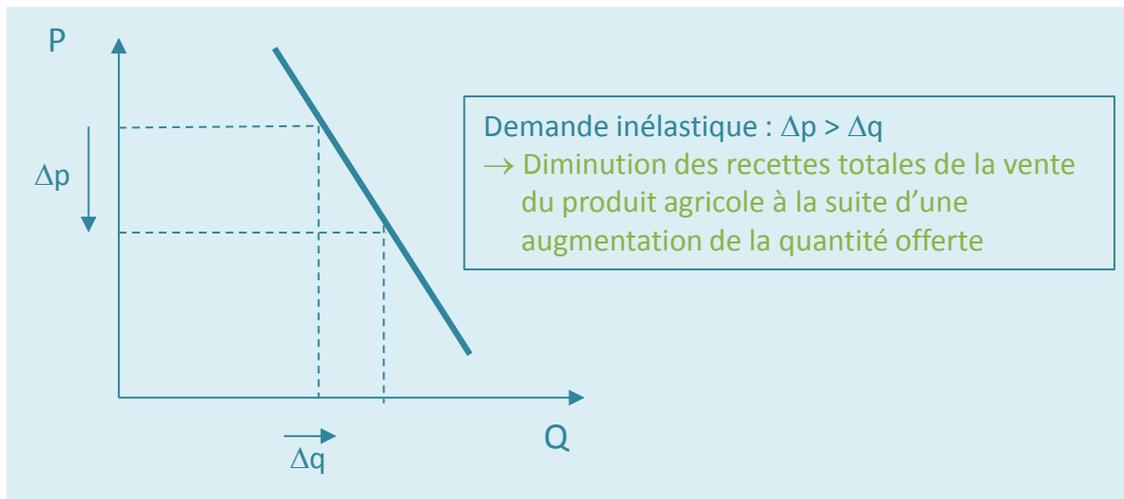
Parce que le niveau de la demande alimentaire est limité par la quantité de nourriture qu'une personne peut consommer en un temps donné, les variations de prix des produits agricoles n'entraînent généralement pas une variation proportionnelle des quantités demandées (Cochrane, 1958). Cette relation entre le prix et la quantité est appelée « élasticité-prix ». Ainsi, s'il y a une baisse globale des prix des produits agroalimentaires, les consommateurs augmenteront leur demande d'un pourcentage moindre que la diminution des prix. On dit alors que la demande est *inélastique par rapport au prix*. Cette caractéristique n'est pas sans conséquence : elle signifie que le revenu brut du secteur agricole (donné par le prix multiplié par la quantité) subira une diminution nette à la suite d'une augmentation de la production (Figure 2.2). Pour les producteurs, l'impact de l'inélasticité-prix de la demande se fait

---

<sup>2</sup> Parmi les opposants notoires à l'existence actuelle du « problème agricole », mentionnons Bonnen, Schweikhardt, Gardner, Offut, Hopkins et Tweeten.

particulièrement sentir au cours des bonnes années de production où les prix vont diminuer de manière importante en raison d'une offre abondante. Cette caractéristique vient donc créer une **instabilité sur les marchés**, puisque de faibles variations dans les quantités offertes entraînent de fortes variations dans les prix.

**Figure 2.2**  
Demande inélastique pour les produits agricoles



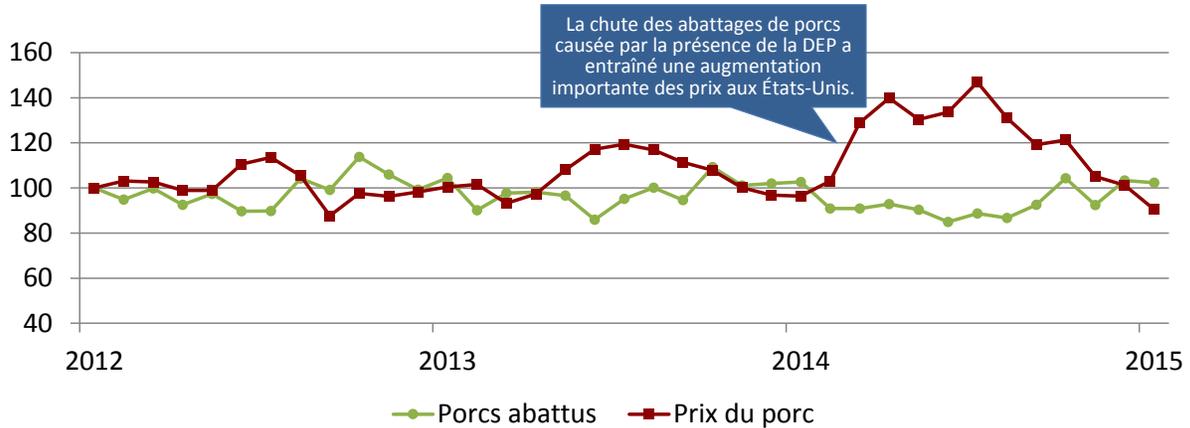
Certains auteurs (Bonnen et Schweikhardt, 1998; Tweeten, 1989) soutiennent qu'à long terme, une diminution des prix s'accompagnerait d'une augmentation proportionnelle des quantités demandées et que, conséquemment, l'augmentation durable des quantités (amélioration des rendements ou augmentation des superficies) ne devrait pas avoir d'impact négatif sur les revenus du secteur<sup>3</sup>. Toutefois, à court terme, soit en cas par exemple d'une bonne ou d'une mauvaise récolte annuelle, la variabilité des prix causée par l'inélasticité-prix de la demande demeure une réalité (voir aussi Boussard, 2007). Or, c'est précisément cette instabilité de court terme que cherchent à compenser les programmes de stabilisation des prix et des revenus, instabilité qui s'observe encore aujourd'hui.

Pour s'en convaincre, on peut regarder l'évolution récente des volumes de porcs abattus aux États-Unis et des prix du porc vivant. On constate que les variations de volumes ont entraîné des variations plus que proportionnelles des prix (Figure 2.3), notamment en 2014 où les volumes d'abattages ont été affectés par les mortalités dues à la diarrhée épidémique porcine (DEP). La même analyse pourrait être faite pour le prix des grains. Cette volatilité peut entraîner les revenus autant à la baisse qu'à la hausse.

<sup>3</sup> Ces auteurs ont calculé des élasticité de long terme de  $-1,0$  pour les produits agricoles, ce qui signifie qu'une diminution (augmentation) des quantités entraîne une augmentation (diminution) exactement proportionnelle du prix et donc un effet neutre sur le revenu brut.

Figure 2.3

Évolution des abattages mensuels (en millions de têtes) et du prix du porc (\$ US/100 lb) aux États-Unis, de janvier 2012 à février 2015 (indice 100 = janvier 2012)



Source : USDA, NASS, 2015.

#### PETITE TAILLE DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR RAPPORT AU MARCHÉ : L'INTÉRÊT INDIVIDUEL EN CONTRADICTION AVEC L'INTÉRÊT COLLECTIF

Bien que la demande agrégée (c'est-à-dire de l'ensemble des consommateurs) soit inélastique, chaque producteur individuel est confronté à une demande parfaitement élastique. Cela signifie que, pris individuellement, un producteur recevra le même prix pour chaque unité de produit qu'il livre à un acheteur, quel que soit le volume qu'il met en marché (Gouin, 2004). En effet, le volume mis en marché par un seul producteur est généralement infime par rapport au volume total, ce qui fait en sorte que l'augmentation de ses quantités produites n'aura pas d'impact sur les résultats du marché. Les producteurs agricoles se retrouvent alors dans une situation où ils sont « preneurs de prix ». La conséquence de cette réalité est importante : elle signifie que sur le plan individuel, le producteur a la perception qu'une augmentation de sa production permet une augmentation correspondante de son revenu brut, puisque son action seule n'a pas d'influence perceptible sur le marché (n'a pas d'impact sur les prix). Or, ce comportement, s'il est adopté simultanément par l'ensemble des producteurs d'une production donnée, conduira à une augmentation importante de la quantité offerte et à une diminution conséquente des revenus bruts du secteur, attribuables à l'inélasticité-prix de la demande. Il y a donc contradiction entre la perception individuelle du producteur par rapport à son marché et le résultat global de la somme des actions individuelles, tout à fait rationnelles. Malgré une augmentation de la taille des entreprises agricoles depuis les années 1950, cette caractéristique de l'agriculture n'est pas remise en question par les différents auteurs consultés. Le secteur de production demeure un secteur atomistique, c'est-à-dire « preneur de prix ».

#### INÉLASTICITÉ-REVENU DE LA DEMANDE : LES QUANTITÉS DEMANDÉES PAR LES CONSOMMATEURS N'AugMENTENT PAS AVEC LEURS REVENUS

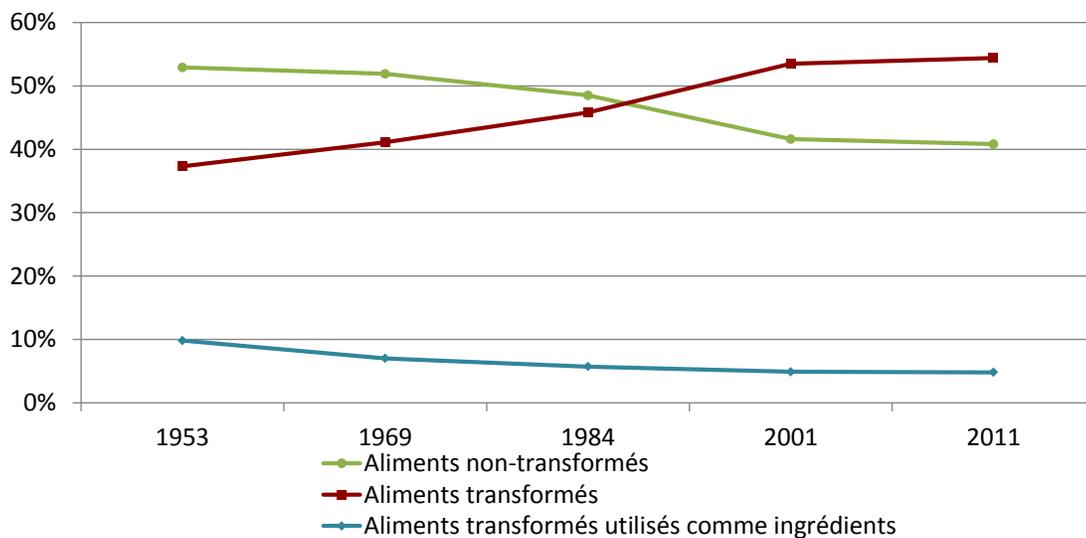
Dans les pays développés, une augmentation des revenus des consommateurs entraînera une augmentation moins importante de la consommation alimentaire. Ainsi, un consommateur qui double son revenu ne doublera pas la quantité d'aliments qu'il va consommer, du moins dans

les pays développés. En termes économiques, le lien entre le revenu d'un consommateur et sa demande pour un produit donné est appelé « élasticité-revenu ». En général, dans les pays développés, l'élasticité-revenu des produits agricoles est inférieure à un, donc inélastique. Un consommateur qui voit son revenu augmenter augmentera ses dépenses en alimentation, mais ne consommera pas davantage d'aliments. Il aura plutôt tendance à modifier son alimentation en consommant davantage de produits transformés ou de repas à l'extérieur de la maison. Or, cette augmentation des dépenses alimentaires est sans effet sur la demande totale en produits agricoles : le consommateur ne mangera pas davantage, il mangera différemment. Comme le mentionnait déjà Klatzmann en 1972, les dépenses en alimentation pourront alors augmenter, mais le secteur de la transformation devrait être celui qui en profitera.

La Figure 2.4 illustre cette évolution du profil de consommation d'aliments par les consommateurs canadiens. On constate que depuis 2001, les dépenses destinées aux produits transformés consommés (fromage, jambon, confiture, pain, gâteau, etc.) dépassent les dépenses en produits non transformés (légumes, fruits, lait, etc.). Le même type de profil s'observe dans l'ensemble des pays développés. Les produits agricoles qui vont servir de base à la fabrication de ces aliments transformés ne sont généralement pas payés plus cher au producteur de sorte que la valeur ajoutée du produit transformé ne profitera pas à ce dernier. Cette caractéristique n'est pas remise en question par les auteurs consultés.

Figure 2.4

**Part du budget alimentaire des ménages canadiens dépensée en magasin d'alimentation selon le niveau de transformation des produits alimentaires, 1953-2011**



Note : Basé sur une classification des achats des ménages canadiens réalisés en magasin d'alimentation issue de cinq enquêtes sur les dépenses des ménages selon le niveau de transformation des produits. Les données pour les années 1953 et 1969 proviennent d'études ciblant uniquement les grands centres urbains.

Source : Moubarac et coll., 2014.

La conséquence de cette caractéristique est le fait que la demande alimentaire dans les pays développés augmente moins rapidement que l'offre des produits agricoles qui, elle, croît au

rythme des gains de productivité. Ce phénomène **contribue à tirer vers le bas les prix des produits agricoles en termes réels**, toutes choses étant égales.

### **CONCENTRATION DES ACHETEURS : UN POUVOIR DE NÉGOCIATION SUPÉRIEUR À CELUI D'UN PRODUCTEUR AGRICOLE**

La dernière des caractéristiques de la demande de produits agricoles qui compose le « problème agricole » est la concentration des acheteurs de produits agricoles. Galbraith et Black, en 1938, ont décrit en premier les conséquences de cette concentration : elle entraîne une inégalité dans les rapports de force entre les producteurs et les acheteurs et, conséquemment, une limitation du pouvoir de négociation des producteurs agricoles. Ils faisaient valoir que les producteurs agricoles ont une taille relativement petite en comparaison des premiers acheteurs de produits agricoles. Le nombre d'acheteurs étant restreint, ils pourront imposer des conditions désavantageuses aux producteurs en absence de régulation. Ces derniers, notamment en raison de leur dispersion sur l'ensemble du territoire, ont parfois peu d'options lorsqu'ils tournent le dos à une offre d'un acheteur.

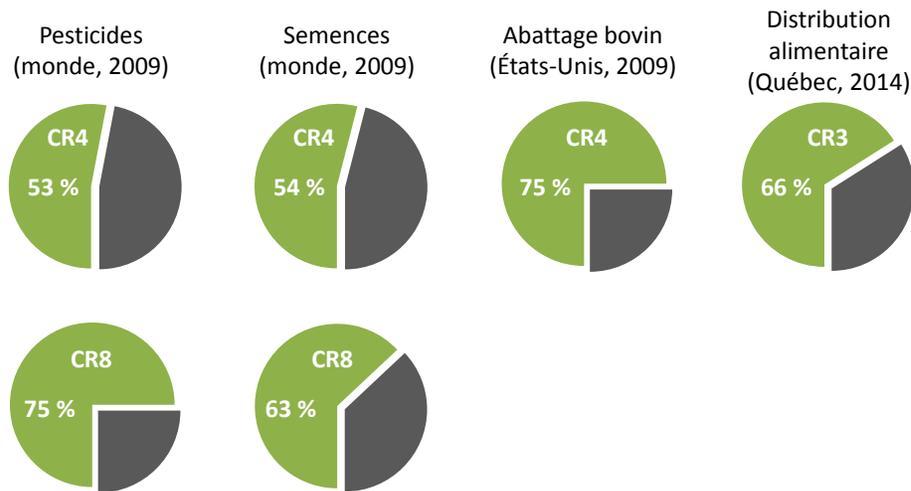
Malgré l'évolution structurelle du secteur agricole et la diminution du nombre de fermes, Doyon et Sanchez (2007, p. 17) mentionnent que « de nombreuses études dénotent l'exercice du pouvoir de marché vis-à-vis des producteurs agricoles de la part des transformateurs ou distributeurs ». En comparant l'agriculture du Québec en 1956 et en 2006, ils ont déterminé qu'en 2006, en absence de régulation, les acheteurs de produits agricoles sont toujours en mesure d'exercer un pouvoir de marché sur les producteurs, c'est-à-dire qu'ils peuvent imposer des conditions de vente aux producteurs.

L'intensité de cette inégalité dans les rapports de force dépend toutefois des secteurs. Par exemple, le producteur de grains de la Montérégie dispose de plusieurs options pour la commercialisation de son grain en raison du grand nombre d'acheteurs qui se font concurrence. Il a également la possibilité d'entreposer son grain pour en différer la vente à un moment qu'il jugera plus avantageux pour lui. Par comparaison, un producteur de porcs, de bovins ou d'agneaux ne dispose souvent que d'une ou deux options de commercialisation (déterminées par le nombre d'abattoirs à proximité) et de très peu de latitude pour différer la vente de son produit. C'est le cas également des producteurs de produits hautement périssables, comme les petits fruits, les laitues, etc. Cette caractéristique est à l'origine des différentes formes de regroupements de producteurs agricoles, que ce soit sous la forme coopérative, des *marketing boards* (dont les plans conjoints) ou des syndicats de producteurs. Plusieurs lois et règlements visant à encadrer les transactions ou les contrats entre producteurs et acheteurs de produits agricoles ont également été mis en place un peu partout dans le monde afin de contrebalancer cette situation inégale. Au Québec, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles vise précisément à octroyer aux producteurs agricoles des pouvoirs sur la négociation et la détermination des conditions de mise en marché de leurs produits.

Bien qu'ils soulignent l'augmentation de la taille des entreprises agricoles, les principaux auteurs s'étant intéressés à ce sujet (Cochrane, 1985; Gardner, 1992) ne concluent pas que les producteurs ne sont plus en position de se faire imposer des conditions désavantageuses.

Au contraire, le rythme de consolidation des entreprises en amont et en aval de la production a été beaucoup plus rapide que celui de la production agricole. Dans les principaux pays occidentaux, les secteurs de la fourniture d'intrants agricoles (alimentation animale, machinerie et équipements, semences, engrais et pesticides), de la première transformation (abattage, transformation du grain), de la distribution et du détail sont de plus en plus concentrés et intégrés entre eux, ce qui accentue le caractère oligopolistique de ces secteurs. À l'échelle mondiale, les 4 principaux acteurs de l'industrie des pesticides étaient responsables de plus de la moitié (53 %) des ventes en 2009 et les 8 principaux, de 75 % des ventes. Dans le secteur des semences, les ratios de concentrations sont semblables, soit de 54 % pour les 4 plus grosses entreprises et de 63 % pour les 8 plus grosses<sup>4</sup>.

**Figure 2.5**  
Indices de concentration dans le secteur agroalimentaire,  
2009 et 2014, différentes régions



Sources : USDA-ERS, *Feedstuffs*, décembre 2011; MAPAQ, *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 2015.

### SECTEUR DE L'ABATTAGE DU BŒUF AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, les quatre plus grosses entreprises d'abattage sont responsables de 75 % des abattages de bovins, soit *Tyson*, *Cargill*, *JBS* et *National Beef Packing*. Ces entreprises, en plus d'avoir des activités dans plusieurs pays, occupent une place prédominante dans l'abattage de plus d'une espèce (*JBS* occupe le second rang dans l'abattage du porc et de la volaille aux États-Unis et est la plus grosse entreprise d'abattage de bœufs au monde) et dans d'autres maillons de la filière agroalimentaire, dont le commerce et la transformation des grains (*Cargill* occupe le premier rang mondial pour la fabrication de farine et est un joueur majeur dans la transformation du maïs et du soya et dans la fabrication de chocolat)<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> FUGLIE, K. O. et coll., *Research Investments and Market Structure in the Food Processing, Agricultural Input, and Biofuel Industries Worldwide*, ERR-130, U.S. Dept. of Agriculture, Econ. Res. Serv., December 2011.

<sup>5</sup> Données de 2009. « High Country News » d'après des données de *Feedstuffs*, « Reference Issue and Buyers Guide », 2011; Center on Globalization Governance and Competitiveness, *A Value Chain Analysis of the U.S. Beef and Dairy Industries*, Duke University, 2009; et USDA. Consulté en ligne : <https://www.hcn.org/issues/43.5/cattlemen-struggle-against-giant-meatpackers-and-economic-squeezes/the-big-four-meatpackers-1>

Ainsi, on assiste à une réelle convergence des entreprises en amont et en aval de la production, soit par la propriété directe, soit par l'entremise de partenariats stratégiques.

Le petit nombre d'acheteurs constitue également un risque pour les producteurs agricoles du point de vue de leurs débouchés. La fermeture de l'usine de Heinz à Leamington en Ontario en 2014 constitue un bon exemple de la vulnérabilité des producteurs opérant dans un secteur comportant très peu d'acheteurs. À elle seule, Heinz achetait 40 % de la production ontarienne de tomates, ce qui ne représentait toutefois qu'une très petite part de l'approvisionnement de cette entreprise multinationale, qui a déplacé sa production vers d'autres usines ailleurs en Amérique. La fermeture de l'usine, en plus d'entraîner une perte de débouchés pour les producteurs qui fournissaient l'usine, a entraîné une dévaluation très importante de leurs actifs spécialisés, c'est-à-dire ne pouvant être utilisés que pour la production de tomates et des coûts de reconversion importants.

### À retenir :

- Les prix des produits agricoles sont très réactifs aux variations de quantités dues à l'inélasticité-prix de la demande. Une augmentation de l'offre de produits entraîne donc parfois des chutes de prix très importantes.
- La demande de produits agricoles n'augmente pas avec l'augmentation des revenus des ménages dans les pays développés. Les gains de productivité sont souvent supérieurs à l'augmentation de la demande, entraînant les prix vers le bas, en termes réels.
- Les producteurs agricoles ont intérêt individuellement à augmenter leur production pour augmenter leur revenu, mais collectivement, si chacun augmente son offre en même temps, cela a un impact négatif sur le revenu brut.
- Individuellement, les producteurs ont un faible pouvoir de négociation, ce qui, dans plusieurs circonstances, les rend vulnérables par rapport à leurs acheteurs plus concentrés et à leurs fournisseurs. C'est ce qui explique les regroupements au sein de coopératives, de *marketing boards* (plans conjoints) ou de syndicats.

## 2.3 CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE DES PRODUITS AGRICOLES

À l'instar de la demande de produits agricoles, l'offre de produits agricoles comporte un ensemble de caractéristiques qui a un impact sur la variabilité et le niveau des revenus du secteur agricole et, conséquemment, des entreprises qui le composent. Cet ensemble de caractéristiques de l'offre de produits agricoles limite la possibilité d'ajustement rapide du secteur de production à des modifications aux signaux du marché.

Ces caractéristiques de l'offre qui composent le « problème agricole » sont (Gouin, 2004; Hathaway, 1966) :

- la présence de cycles de production entraînant un déséquilibre offre-demande et une inélasticité-prix de l'offre à court terme,
- la périssabilité des produits agricoles,
- les impacts des conditions climatiques et des ravageurs,
- la fixité et la spécificité des actifs,
- le rythme élevé des innovations technologiques.

### DÉSÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE OU THÉORIE DE LA TOILE D'ARAIGNÉE : L'IMPOSSIBILITÉ POUR LES PRODUCTEURS D'AJUSTER LEUR OFFRE INSTANTANÉMENT

En agriculture, plusieurs facteurs concourent pour entraîner des déséquilibres constants entre l'offre et la demande.

D'abord, la présence de **cycles de production, en raison du caractère biologique de la production** agricole, entraîne des délais parfois très importants entre le moment où le producteur prend ses décisions de production et le moment où cette production arrivera sur le marché. Ainsi, les décisions de production des producteurs agricoles ne sont pas prises en fonction des conditions du marché au moment de la vente du produit, mais plutôt selon l'information détenue par le producteur au début du processus de production, soit au moment où il prend ses décisions de production (Ezekiel, 1938; Hathaway, 1966). C'est le cas, par exemple, des producteurs de grandes cultures ou d'autres productions végétales qui doivent décider au printemps (ou même avant) de ce qui sera semé pour être récolté à l'automne. C'est le cas également des producteurs qui décident d'augmenter la taille de leur troupeau reproducteur. Il se crée alors un décalage constant entre les conditions de marché et les quantités produites, créant un déséquilibre offre-demande sur le marché et une variabilité des prix. C'est ce qu'Ezekiel (1938) a appelé le « théorème de la toile d'araignée » (*cobweb*).

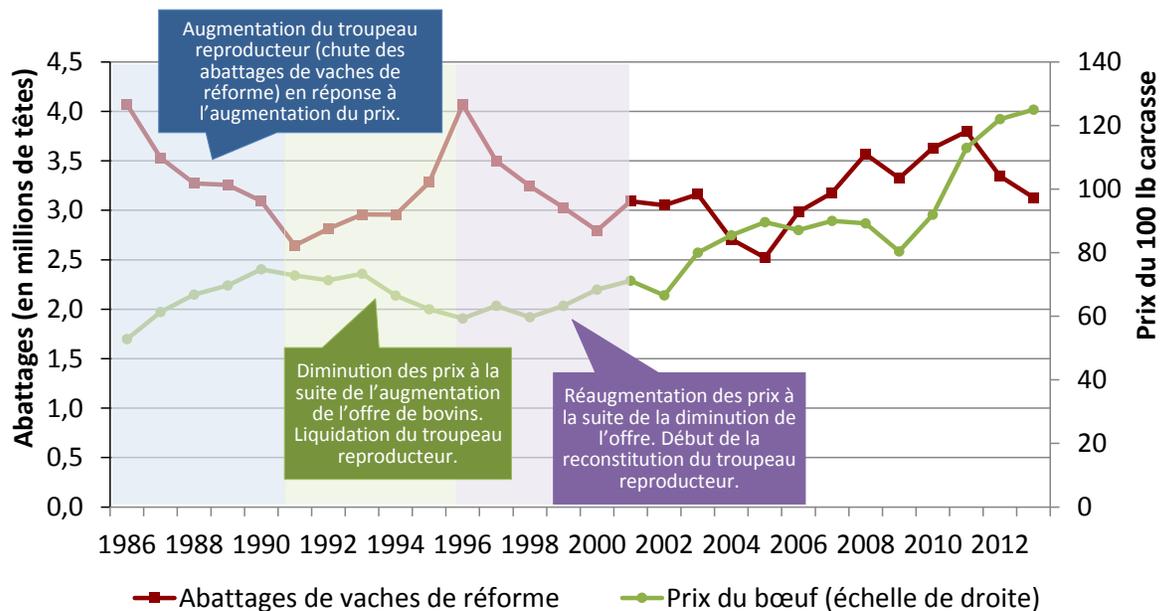
### INÉLASTICITÉ-PRIX DE L'OFFRE À COURT TERME (HATHAWAY, 1966)

La présence de cycles de production en agriculture est due au fait que la production agricole est un processus relativement lent qui est difficile à interrompre. Par exemple, un pommier prendra de trois à cinq ans avant d'être productif, une vache prendra environ 30 mois avant de donner du lait, etc. La conséquence de cette réalité biologique est le fait qu'il devient très difficile, voire impossible, pour les producteurs agricoles d'ajuster rapidement leur offre en réponse aux conditions de prix. Cette caractéristique de l'offre est appelée « inélasticité-prix de l'offre » et illustre qu'une variation du prix d'un produit agricole entraînera une variation moins que proportionnelle de l'offre de ce produit. Elle a été décrite par Galbraith et Black en 1938 et par plusieurs autres auteurs depuis, dont Bousard (2007) qui indique que cette caractéristique fait toujours l'unanimité parmi les économistes agricoles.

Pour illustrer le déséquilibre constant créé par le décalage entre les décisions de production et la mise en marché des produits, on peut référer à l'exemple du secteur bovin américain (Figure 2.6). La période de 1986 à 2000 illustre bien ce phénomène. De 1986 à 1993, les prix du bœuf ont été en croissance et se sont maintenus à un niveau assez élevé. En réponse à ce contexte, les producteurs ont maintenu leur cheptel reproducteur à un niveau élevé, faisant en sorte que les abattages de vaches de réforme ont connu une diminution d'environ 35 % pendant

cette période. Toutefois, à partir de 1993, les prix se sont mis à diminuer en réponse à l'augmentation de l'offre de bovins créée par l'augmentation du cheptel reproducteur. Cette diminution de prix a entraîné une augmentation des abattages de vaches de réforme, signe que les conditions de marché étaient moins avantageuses et que le cheptel irait en diminuant. Cette diminution du cheptel reproducteur a à son tour entraîné une diminution de l'offre de bœufs à plus long terme. L'offre ayant diminué, les prix ont pu augmenter quelques années plus tard, entraînant à nouveau un incitatif à l'augmentation du cheptel et une réduction conséquente des abattages de vaches de réforme. Dans une situation comme celle du secteur bovin, les producteurs se trouvent à prendre leurs décisions sur la base des conditions de marché actuelles, mais celles-ci évoluent et ne seront plus les mêmes au moment de mettre en marché leur produit. Les cycles de production étant longs en production bovine (trois ans entre l'élevage d'une taure et la mise en marché de son veau), l'ajustement y est d'autant plus difficile.

**Figure 2.6**  
Évolution de l'abattage des vaches de réforme (millions de têtes) et du prix du bœuf en dollars américains (100 lb poids carcasse), 1986-2013



Note : Les prix de 1986 à 1996 sont des moyennes des prix mensuels.

Sources : USDA, NASS, 2015; et nos calculs.

L'amélioration de la transmission de l'information auprès des producteurs par le développement de nouveaux moyens de communication devrait faciliter l'ajustement des producteurs aux conditions futures du marché. Toutefois, comme Gouin (2004) le rappelle, l'importance de facteurs incontrôlables en agriculture (le climat, par exemple) rend périlleuse la prise de décision sur la base des prévisions de marché. Les producteurs prennent donc des décisions rationnelles, mais les conditions de marché sont constamment appelées à changer sous l'influence de nombreux facteurs incontrôlables, créant une instabilité sur les marchés. D'ailleurs, le développement des marchés à terme de denrées agricoles, censés accélérer et

démocratiser la diffusion d'information sur les marchés, n'a pas entraîné une stabilisation des conditions de marché. Les flambées successives du prix des céréales dans les années 2008 et 2012, puis l'effondrement des prix des produits laitiers sur le marché international en 2009 et en 2015 en sont une illustration.

#### **PÉRISSABILITÉ DES PRODUITS : L'IMPOSSIBILITÉ DE REPORTER LA VENTE DANS LE TEMPS EN ATTENDANT DES CONDITIONS PLUS FAVORABLES**

Le fait que les produits agricoles soient périssables ajoute aux difficultés d'ajustement de l'offre avec la demande. Si ces produits pouvaient être stockés pendant les périodes de bas prix afin de profiter de conditions de marché plus avantageuses, il serait possible d'ajuster les volumes écoulés en fonction du niveau de la demande pour assurer une stabilité des prix, comme on le fait pour les métaux ou encore les pièces d'ordinateur. Or, plusieurs produits agricoles ne peuvent être stockés pour de longues périodes (produits maraîchers, petits fruits, etc.) et les animaux destinés à l'abattage ne peuvent être conservés à la ferme au-delà de leur poids optimal de vente sans que les producteurs aient à assumer des coûts supérieurs (alimentation, impossibilité d'utiliser l'espace pour un autre animal, exigences de poids cible des acheteurs, etc.). L'amélioration substantielle des moyens de transport et de la chaîne de froid ont certes permis d'améliorer la durée de conservation des produits agricoles, mais aucun auteur ne remet en question le caractère périssable des produits agricoles et les conséquences que cela entraîne pour les producteurs.

#### **EXEMPLE DES PORCS EN ATTENTE**

Les épisodes répétés de porcs en attente au Québec illustrent bien ce phénomène. Advenant, par exemple, un conflit de travail dans un abattoir ou une forte saisonnalité de la production, il se crée un surplus d'offre par rapport à la capacité d'abattage d'une région. Ce surplus entraîne des retards dans l'expédition des porcs qui doivent alors demeurer plus longtemps chez le producteur. Les porcs risquent alors de dépasser leur poids d'abattage optimal et d'être payés au producteur à un prix inférieur au kilo<sup>6</sup>. Le Québec a connu de nombreux épisodes d'engorgement aux abattoirs, dont le plus récent date d'août 2015. Sans les outils de la convention de vente qui prévoyait un partage des pertes entre l'ensemble des producteurs et l'abattoir dans de telles circonstances, les producteurs directement affectés auraient subi d'importantes pertes de revenus.

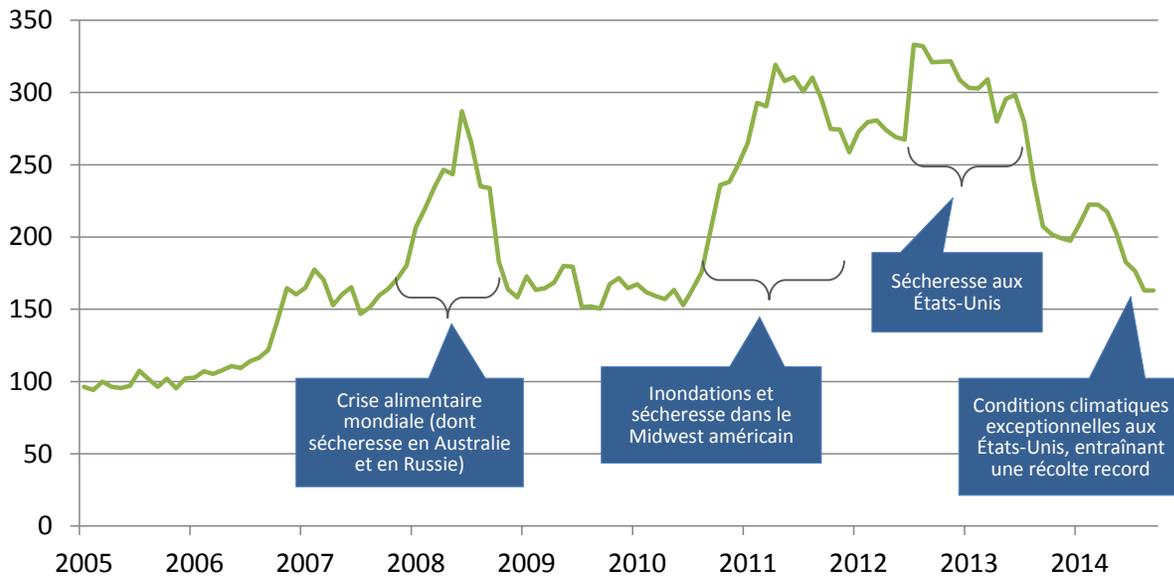
#### **CONDITIONS CLIMATIQUES ET MALADIES : DES FACTEURS DE RISQUE IMPOSSIBLES À PRÉVOIR ET SUR LESQUELS LES PRODUCTEURS N'ONT PAS DE CONTRÔLE**

Les conditions climatiques et les autres facteurs de production difficilement contrôlables (maladies, ravageurs, etc.) sont aussi des caractéristiques de l'agriculture qui entraînent de l'instabilité sur les marchés (Galbraith et Black, 1938). En effet, même si les décisions des producteurs étaient prises en connaissant les conditions de marché futures, les conditions climatiques mauvaises ou exceptionnelles, les épisodes de maladies ou de ravageurs peuvent entraîner une surproduction ou une sous-production, induisant des variations de prix importantes et donc de l'instabilité sur les marchés. Par exemple, les mauvaises conditions

<sup>6</sup> Au Québec comme ailleurs, les animaux d'abattage sont généralement payés selon une grille de poids cible, avec un prix plus élevé au kg pour la strate de poids souhaité par l'acheteur et avec un prix inférieur pour les animaux de poids inférieur ou supérieur à ce poids cible.

climatiques en Australie et en Russie en 2008, puis à deux reprises aux États-Unis en 2011 et en 2013 ont entraîné (ou y ont contribué) à une explosion du prix du maïs et des autres céréales et oléagineux (cf. Figure 2.7)<sup>7</sup>. Ainsi, les producteurs sont confrontés à des risques de production sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. *A contrario*, en 2014, les conditions climatiques exceptionnelles aux États-Unis ont donné lieu à une récolte record faisant plonger les prix de moitié en l'espace d'un an.

**Figure 2.7**  
Évolution mensuelle du prix mondial du maïs, janvier 2005 à septembre 2014



Source : Banque mondiale, 2015.

Seuls Boussard et Sassi (2001) ont remis en question le fait qu'il s'agit d'une caractéristique *spécifique* au secteur agricole. Dans leur article publié en 2001, ils soulevaient que ces considérations sont aussi présentes dans d'autres secteurs (tourisme notamment) et que les catastrophes climatiques ne s'étendent jamais sur des zones assez importantes pour affecter les marchés : « Ainsi, on peut affirmer que l'explication météorologique des fluctuations de marché, si elle a pu avoir quelque fondement au Moyen Âge, avant la diffusion des moyens modernes de transport, a maintenant perdu toute crédibilité. » (Boussard et Sassi, 2001, p. 160). À la lumière de la flambée des prix des denrées en 2008, en 2011 et en 2012 (voir Figure 2.7) faisant suite à des conditions météorologiques difficiles, on ne se surprendra pas que ces auteurs ont, plus tard, changé de point de vue. Ainsi, on peut arguer que la diffusion des moyens modernes de transport peut plutôt avoir favorisé une spécialisation des régions et une plus grande dépendance envers le marché international. Ainsi, Schweikhardt (2000) avance que des conditions climatiques défavorables dans une région fortement productrice entraîneront alors un choc sur les marchés internationaux qui se répercutera ensuite sur les marchés locaux, plus fortement intégrés au marché international. La crise alimentaire de 2008 semble corroborer cette thèse. La sécheresse en Californie en 2014-2015 également.

<sup>7</sup> L'exemple récent de l'épidémie de DEP mentionné précédemment (cf. Figure 2.3), qui a sévi en 2014 aux États-Unis, illustre également ce phénomène.

### FIXITÉ ET SPÉCIFICITÉ DES ACTIFS : LES ACTIFS TENDENT À DEMEURER EN AGRICULTURE MÊME EN PÉRIODE DIFFICILE

Outre les déséquilibres constants causés par les facteurs mentionnés précédemment (présence de cycles de production, périssabilité des produits, impacts des conditions climatiques et des maladies), certaines caractéristiques des actifs utilisés en production agricole ajoutent aux déséquilibres. Ces caractéristiques sont la fixité et la spécificité des actifs qui entraînent une **immobilité des ressources engagées en agriculture** (Gouin, 2004).

Selon la théorie économique, lorsque les conditions de marché d'un secteur de l'économie deviennent temporairement moins avantageuses, les entreprises devraient réagir en diminuant leur production ou en quittant le secteur pour allouer leurs ressources à des secteurs plus rémunérateurs. Bref, en revendant une partie ou la totalité de leurs actifs. C'est la fameuse « main invisible » d'Adam Smith, concept fondateur de la théorie économique classique. En agriculture toutefois, ce n'est pas ce que l'on observe.

Johnson (1958) a le premier mis en lumière l'impact de la **spécificité des actifs agricoles**<sup>8</sup> comme frein à l'ajustement. En raison de leur spécificité à une production donnée (une trayeuse en production laitière, une porcherie en production porcine, un équipement de récolte en grandes cultures), la valeur des actifs agricoles varie fortement en fonction des conditions de marché du secteur auquel ils sont spécifiques. Ainsi, en période de bas prix, les producteurs agricoles auront tendance à conserver leurs actifs dévalorisés, diminuant l'ajustement à la baisse de la production. Le maintien des quantités produites aura alors pour effet, à son tour, de maintenir le faible niveau des prix.

Les nouvelles tendances de l'agroalimentaire qui visent le développement de chaînes de valeur et la différenciation des produits agricoles viennent amplifier ce phénomène de spécificité des actifs. En effet, pour mettre en marché des produits agricoles différenciés, il faut généralement une adaptation des méthodes et des lieux de production (poules en liberté, production biologique, cages enrichies, etc.) ce qui nécessite des investissements spécifiques (Schweikhardt, 2000). Cette caractéristique de spécificité des actifs se trouve donc amplifiée par la recherche de différenciation dans la production agricole et ajoute aux difficultés d'ajustement de la production en période de bas prix.

Plusieurs secteurs de l'agriculture sont aussi caractérisés par d'**importants coûts fixes** en proportion des coûts variables de production. Cette caractéristique fait en sorte que les producteurs auront tendance à continuer de produire même si les prix sont très bas. Selon la théorie économique, une entreprise reste en production à court terme tant qu'elle couvre ses coûts variables, même si elle ne couvre pas ses coûts fixes. Cela s'explique intuitivement : tant que les revenus couvrent les dépenses directes de production, une entreprise a intérêt à continuer de produire si elle anticipe que les conditions de marché vont s'améliorer (et retourner à une situation de profit) et qu'elle a la possibilité de reporter la rémunération de ses coûts fixes (ce qui est généralement le cas si l'entreprise n'est pas déjà en difficulté). Une industrie comme l'agriculture qui possède une forte proportion de coûts fixes par rapport aux

---

<sup>8</sup> Par exemple, l'utilisation d'un robot de traite en dehors de la production laitière montre bien peu d'options.

coûts totaux de production peut donc subir une baisse de prix plus importante que d'autres secteurs sans voir ses producteurs abandonner la production.

### TRAVAIL EN AGRICULTURE : UN ACTIF FIXE, UN MODE DE VIE

Dans l'économie en général, les coûts de main-d'œuvre sont considérés comme des coûts variables, que l'on peut ajuster en fonction du niveau de production. En agriculture, du moins dans les secteurs caractérisés par un modèle d'exploitation de type familial comme c'est le cas de la grande majorité des entreprises, la rémunération du travail peut être assimilée à un coût fixe, puisque l'exploitant et sa famille ne possèdent souvent que peu d'options de rémunération en dehors de l'agriculture et, surtout, parce que la réorientation de carrière pour un agriculteur implique des changements importants dont une relocalisation de la famille et la fin du mode de vie agricole, le plus souvent de manière irréversible (Cochrane, 1958). L'attachement des producteurs au mode de vie agricole, les compétences peu transférables liées au métier d'agriculteur et le peu d'emplois disponibles à proximité de l'exploitation (Tweeten, 1989) font en sorte qu'ils seront prêts à accepter un niveau de revenu faible pendant une longue période avant de se résigner à quitter l'agriculture. En somme, contrairement à d'autres secteurs d'activité, la mobilité du travail en agriculture est faible et ne peut être considérée comme un ajustement de court terme, puisqu'elle implique un changement définitif et lourd d'implications. Haagsma et Koning (2005) avancent même que le phénomène se répercute chez les enfants d'agriculteurs qui seront prêts à accepter une diminution de revenus afin de poursuivre la tradition familiale. Cette fixité du travail agricole ajoute donc à l'immobilité des actifs engagés en agriculture et à la persistance de l'offre de produits agricoles en période de bas prix.

Cela dit, ces mêmes auteurs font valoir que la montée des valeurs individualistes dans la société et la part de plus en plus importante des revenus non agricoles dans le revenu total des ménages agricoles diminuent l'attachement des enfants d'agriculteurs au mode de vie agricole (Haagsma et Koning, 2005). Ces changements auraient pour effet, selon eux, de réduire la spécificité et la fixité du travail agricole. Il nous apparaît que l'argument du revenu non agricole peut en effet réduire cette fixité, mais que l'argument de l'attachement au mode de vie agricole, s'il diminue le nombre de jeunes qui choisissent de se lancer en agriculture, ne résout en rien la tolérance à des périodes de prix faibles une fois que l'individu a pris la décision de s'engager en production agricole : cette décision en demeure une de long terme. Quoi qu'il en soit, que l'on considère justifié ou non le caractère « permanent » du métier d'agriculteur (ce n'est pas l'objet de notre propos ici), le phénomène n'en demeure pas moins une réalité observable encore aujourd'hui qui a un impact sur la rigidité de l'offre de produits agricoles, les possibilités d'ajustements de la production en fonction des conditions de marché et conséquemment, la volatilité des prix.

### RYTHME RAPIDE DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Une dernière particularité du secteur agricole est le caractère rapide des innovations technologiques. Cochrane (1958) a développé le modèle dit « de la cage d'écureuil » (*Agricultural Treadmill*) pour expliquer les implications des innovations technologiques sur le niveau des prix et des revenus des producteurs agricoles. Un producteur innovateur qui est le premier à adopter une nouvelle technologie diminuant son coût de production profitera d'un avantage concurrentiel. En agriculture, contrairement à d'autres secteurs de l'économie, les

innovations technologiques visent généralement une augmentation de la production plutôt qu'une rationalisation des coûts, notamment parce que la disponibilité de la terre est limitée (« faire plus avec autant » plutôt que « faire autant avec moins »). Dans cette situation, le producteur innovateur se trouve à avoir des coûts de production plus faibles et à vendre son produit au même prix que ses concurrents (il est preneur de prix), obtenant ainsi un profit économique supplémentaire sur chaque unité commercialisée. Les autres producteurs auront alors tendance à adopter la nouvelle technologie, diminuant à leur tour leurs coûts de production et augmentant leur production. Au fur et à mesure que les producteurs adopteront la nouvelle technologie, les quantités produites augmenteront. Comme les produits agricoles possèdent une demande inélastique aux prix (cf. section 2.2), une augmentation des quantités produites entraînera une diminution plus que proportionnelle du prix et donc une diminution du revenu brut du secteur (Klatzmann, 1972). Ce phénomène peut être mis en lumière par l'adoption de nouvelles variétés de céréales dans les années 1970 à 1990 dans les pays en voie de développement<sup>9</sup>. Ces nouvelles variétés ont entraîné une augmentation substantielle des rendements qui n'a pas été accompagnée d'une augmentation proportionnelle de la demande. Le résultat a été une diminution des prix qui a fragilisé les entreprises qui n'avaient pas adopté ces nouvelles variétés, généralement de plus petits producteurs agricoles (IFPRI, 2002). En raison de l'immobilité du travail en agriculture, les producteurs moins performants qui n'ont pas adopté la nouvelle technologie auront tendance à demeurer en production jusqu'au moment de la retraite, contribuant de ce fait au maintien de l'offre de produits agricoles.

Comme mentionné précédemment, Bonnen et Schweikhardt (1998) ainsi que Schweikhardt (2000) soutiennent qu'à long terme, la demande ne serait pas inélastique. Cette caractéristique ferait en sorte que l'augmentation des quantités issue des changements technologiques devrait entraîner une diminution égale ou moins que proportionnelle du prix, assurant ainsi un maintien des revenus bruts du secteur. Dans la situation décrite par Bonnen et Schweikhardt (1998) notamment, l'adoption de nouvelles technologies entraînerait donc effectivement des profits pour le producteur innovateur, mais l'adoption par l'ensemble des producteurs de la nouvelle technologie n'aurait pas d'impact négatif sur le revenu brut à long terme.

### À retenir :

- Cet ensemble de caractéristiques de l'offre de produits agricoles fait en sorte que le secteur ne peut s'ajuster rapidement à des modifications aux signaux du marché.
- L'existence de cycles de production en agriculture crée un décalage constant entre les conditions de marché et les quantités produites, puisque les producteurs ne peuvent ajuster leur production instantanément aux signaux du marché. Cela crée un déséquilibre constant sur le marché et une grande variabilité des prix.
- La périssabilité des produits agricoles empêche de différer leur vente dans le temps. Les producteurs ne peuvent donc pas attendre des conditions de prix plus favorables pour écouler leur production.

---

<sup>9</sup> Les rendements en blé et en riz ont doublé entre ces années (IFPRI, 2002).

- Les conditions climatiques variables et les épisodes de maladies entraînent des variations parfois très importantes des prix de marché et exposent les producteurs à des risques qu'ils ne peuvent prévoir et sur lesquels ils n'ont pas de contrôle.
- Les actifs (équipements, machinerie et bâtiments) tout comme le travail sont très spécifiques en agriculture. Cette spécificité limite la capacité d'ajustement du secteur aux conditions de marché : tant les actifs que le travail ne migrent pas facilement vers un autre secteur de l'économie lorsque les conditions sont défavorables et retardent le retour vers des conditions plus favorables.
- Le rythme élevé des innovations technologiques contribue à la croissance de l'offre globale de produits agricoles qui, confrontée à une demande inélastique, tend à maintenir de faibles niveaux de prix. Seuls les producteurs innovateurs (*early adopters*) en retirent un profit supplémentaire.

Plusieurs auteurs ont remis en question, au cours des 20 ou 30 dernières années, certaines composantes du « problème agricole » pour en arriver, dans certains cas, à remettre en cause son existence même<sup>10</sup>. Il apparaît toutefois, après analyse de ces critiques, que cette démonstration est loin d'être faite. En effet, la plupart des caractéristiques intrinsèques à l'agriculture sont toujours présentes, entraînant des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Notamment, les produits agricoles ne sont pas moins périssables, ne peuvent pas davantage voir leur cycle de production être arrêté ou ne profitent pas de canaux de distribution moins concentrés. Même en considérant les nouvelles approches de structure du marché (ouverture des marchés, augmentation de la taille des entreprises), le secteur agricole est toujours confronté aux caractéristiques initiales du « problème agricole ». De nouvelles caractéristiques génératrices de risques ou d'instabilité ont par ailleurs émergé au cours des dernières décennies. La prochaine section s'intéresse à ces caractéristiques et à leurs conséquences.

---

<sup>10</sup> L'annexe 1 présente un tableau synthèse des caractéristiques du « problème agricole » et des composantes qui ont été remises en question par certains auteurs.

### 3. NOUVELLES SOURCES DE RISQUES EN AGRICULTURE

---

S'ils remettent en question certaines des caractéristiques propres à l'agriculture, plusieurs des auteurs précités ne concluent pas pour autant que cela devrait signifier la fin de l'intervention de l'État en agriculture. En effet, certains relèvent plutôt l'émergence de nouvelles caractéristiques propres au secteur agricole pour lesquelles une intervention de l'État serait nécessaire. Ces caractéristiques sont des nouvelles sources de risques générant de la volatilité et des coûts pour le secteur de production. Parmi celles-ci figurent :

- la plus grande ouverture et la mondialisation des marchés,
- les impacts des changements climatiques,
- la biosécurité,
- la perte de biodiversité,
- l'importance grandissante des considérations environnementales.

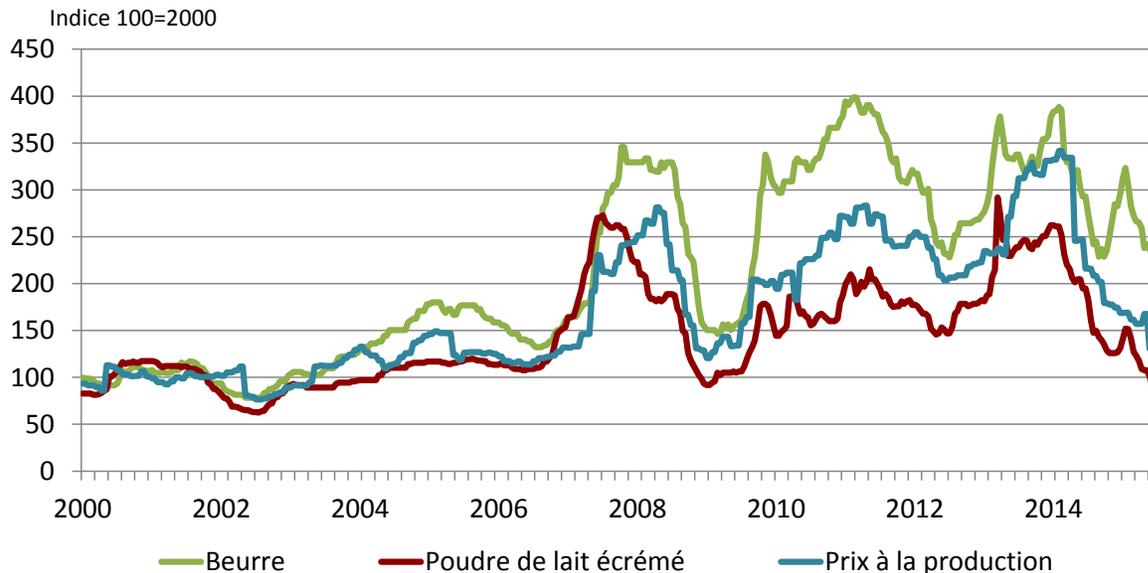
#### 3.1 PLUS GRANDE OUVERTURE ET MONDIALISATION DES MARCHÉS

Schweikhardt (2000) et Boussard (2007) soutiennent que l'ouverture des marchés peut avoir pour effet d'accroître les déséquilibres de marché et la variabilité des conditions de prix. Boussard (2007) illustre que, dans un marché international issu de la fusion partielle de deux marchés locaux soumis aux mêmes conditions de marché, l'incertitude des prix et du niveau de production va entraîner une augmentation de la volatilité des prix. Dans cette situation, les producteurs des deux pays réagiront aux mêmes incitatifs, amplifiant les déséquilibres offre-demande. Cette situation ainsi que les autres chocs possibles sur les marchés internationaux nécessitent une intervention particulière de la part de l'État, selon Boussard (2007). Schweikhardt fait également valoir que l'ouverture des marchés peut entraîner, dans certaines circonstances, une plus grande sensibilité des marchés aux conditions climatiques. L'intervention étatique doit donc être repensée en fonction des nouveaux défis auxquels les producteurs agricoles sont confrontés (Schweikhardt, 2000).

L'exemple du secteur laitier illustre bien cette réalité. Depuis le début des années 2000, les prix des produits laitiers sur le marché international connaissent une volatilité croissante (Figure 3.1) résultant d'une multitude de facteurs de différentes natures : sécheresse en Océanie suivie de conditions exceptionnelles de production, ralentissement économique en Chine. Pour un pays comme la Nouvelle-Zélande, qui expédie 95 % de sa production laitière à l'exportation, cette volatilité sur le marché international se traduit directement dans les prix à la production. Ainsi, bien qu'elle ait une faible contribution à la production laitière mondiale (environ 3 %), elle est responsable d'environ 30 % des exportations internationales de produits

laitiers<sup>11</sup>. La très grande dépendance de la Nouvelle-Zélande au marché international fait en sorte que le revenu des producteurs est soumis à des fluctuations très importantes, d'une ampleur bien supérieure à ce qui a prévalu par le passé.

**Figure 3.1**  
**Prix du beurre et de la poudre de lait écrémé en Océanie**  
**et du prix du lait à la production en Nouvelle-Zélande (\$ US, indice 100 = 2000)**



Sources : Agricultural Marketing Service, 2015; Statistics New Zealand, 2015; Ministry of Agriculture and Forestry of New Zealand, 2015; CLAL, 2015, tiré de UK–Milk Development Council.

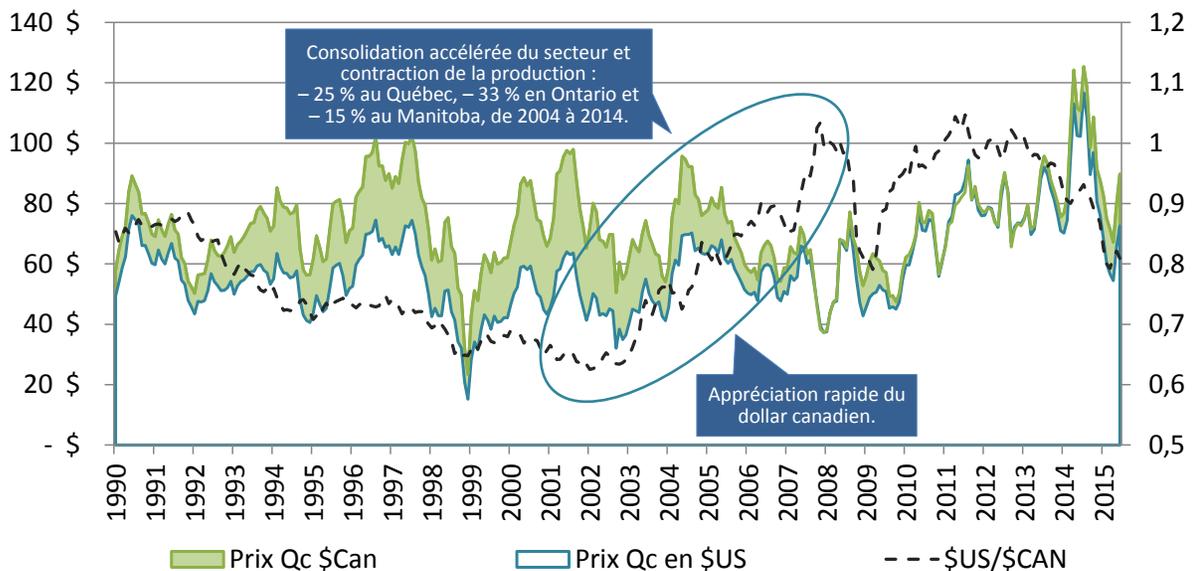
D'autre part, dans un marché ouvert, les producteurs sont soumis à de nouvelles sources d'instabilité, dont les variations de taux de change et les autres corollaires des politiques monétaires (Schweikhardt, 2000). Un produit offert dans un marché ouvert voit en effet son prix fluctuer au gré de l'évolution des taux de change. Le producteur agricole doit alors évoluer avec une nouvelle caractéristique sur laquelle il n'a que peu de contrôle et qui n'est pas liée à l'évolution des conditions d'offre et de demande du secteur agricole.

Dans le cas du marché porcin québécois par exemple, un dollar canadien fort vient diminuer le prix reçu par les producteurs québécois, puisque le marché porcin est ouvert et que les prix sont établis en dollars américains (Figure 3.2). Ainsi, de 2004 à 2008, les producteurs de porcs québécois ont vu le prix du porc vivant baisser de plus de 50 %, en raison, en bonne partie, de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. De 2004 à 2008, le dollar canadien s'est en effet apprécié de plus de 40 %, passant d'un peu plus de 0,70 \$ US/\$ CAN à la parité. Pourtant, le prix du porc n'a pas diminué en dollars américains. La force du dollar canadien a donc empêché les producteurs québécois et canadiens de profiter de l'amélioration

<sup>11</sup> En excluant le commerce entre les pays de l'Union européenne. La part de la production laitière exportée sur le marché international serait d'environ 13 % selon la FAO. Elle était d'environ 8 % au début des années 1980.  
<http://www.fao.org/docrep/015/an450e/an450e00.pdf>

des conditions de prix sur le marché international, où le prix est libellé en dollars américains, et a réduit de manière très importante leur compétitivité. La rapidité et l'ampleur de l'évolution du taux de change ont entraîné la disparition d'un grand nombre d'exploitations qui n'ont pu supporter de mauvaises conditions de prix sur une aussi longue période. Elles ont également entraîné une contraction de la production à l'échelle canadienne, aggravée par l'adoption d'une réglementation de l'étiquetage du pays d'origine, le *Country-of-Origin Labelling* (COOL), par les Américains. De 2002 à 2014, le nombre d'entreprises porcines a diminué respectivement de 32 % au Québec, de 48 % en Ontario et de 66 % au Manitoba. De même, après un sommet atteint en 2004, le nombre de truies avait diminué de 25, 33 et 15 % respectivement au Québec, en Ontario et au Manitoba en 2014<sup>12</sup>.

**Figure 3.2**  
Évolution du prix du porc vivant au Québec en dollars canadiens et en dollars américains et évolution du taux de change (\$ US/\$ CAN), 2000 à 2015



Sources : Statistique Canada, *Tableau 002-0043*; Banque du Canada.

La mondialisation des marchés soumet également le secteur agricole aux risques géopolitiques. La meilleure illustration récente de ce risque est probablement l'embargo russe sur les importations alimentaires en provenance de certains pays occidentaux, dont l'UE, les États-Unis et le Canada. Cet embargo, décrété en août 2014 et toujours en vigueur, a été instauré en réaction aux sanctions économiques infligées à la Russie par certains pays occidentaux à cause de son action militaire en Ukraine. L'Union européenne a été particulièrement touchée par cet embargo, puisque la Russie constitue un partenaire commercial important pour plusieurs produits agricoles dont le beurre (28 %), le fromage (33 %), les fruits et légumes (29 %), les viandes de porc (20 %) et de bœuf (25 %). Pour ces catégories de produits, la Russie a représenté de 20 à 33 % des exportations hors UE en 2013. D'août 2014 à juillet 2015, les exportations agroalimentaires de l'UE à destination de la Russie

<sup>12</sup> Statistique Canada, *Tableaux 003-0089 et 003-0004*.

sont ainsi passées de 11 milliards d'euros à 6,3 milliards d'euros, soit une diminution de 43 %<sup>13</sup>. La Commission européenne a estimé que ces restrictions au commerce affectaient les revenus de 9,5 millions de personnes travaillant dans les exploitations les plus concernées<sup>14</sup>. Si certains volumes ont pu être redirigés vers d'autres destinations, l'impact sur les prix de certains produits agricoles dans l'UE a été majeur.

### 3.2 IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture font l'objet de nombreuses recherches. Si les estimations de l'ampleur des impacts varient de l'une à l'autre, toutes s'entendent pour dire que les changements climatiques sont une réalité et qu'ils comportent des impacts à la fois positifs et négatifs pour l'agriculture (Tableau 3.1).

**Tableau 3.1**  
Principaux impacts des changements climatiques sur l'agriculture canadienne

Impacts positifs	Impacts négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la productivité due aux températures plus chaudes et à l'augmentation du CO<sub>2</sub> atmosphérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes de planification découlant du manque de fiabilité des prévisions</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de nouvelles cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages aux cultures causés par la chaleur extrême</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation des saisons de croissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des infestations d'insectes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération des taux de maturité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'érosion</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution du stress hydrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des mauvaises herbes et des flambées de maladies</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de l'efficacité des pesticides et des herbicides</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du stress hydrique et des sécheresses</li> </ul>

Source : Adapté de : *Ressources naturelles Canada, Impacts et adaptation aux changements climatiques : Une perspective canadienne*, Gouvernement du Canada, 2004.

Ce qui est commun à l'ensemble de ces impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, est leur caractère imprévisible. Les changements climatiques constituent à ce titre un nouveau risque, une nouvelle source de volatilité de l'offre de produits agricoles avec laquelle les producteurs agricoles doivent composer. Les épisodes récents de sécheresse en Californie et en Australie constituent d'excellents exemples de la nouvelle réalité des changements climatiques et des

<sup>13</sup> Commission européenne, Agriculture and Rural Development, *Russian Import Embargo: EU Export Development Until July 2015*, 2015. [http://ec.europa.eu/agriculture/russian-import-ban/pdf/2015-09-22-russian-import-ban\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/russian-import-ban/pdf/2015-09-22-russian-import-ban_en.pdf)

<sup>14</sup> Commission européenne, Agriculture and Rural Development, *Information Note on the Russian Ban on Agri-food Products from the EU*, 2014. [http://ec.europa.eu/agriculture/russian-import-ban/pdf/info-note-03-09\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/russian-import-ban/pdf/info-note-03-09_en.pdf)

impacts très importants qu'ils peuvent avoir sur la production agricole, les producteurs et l'ensemble de la chaîne agroalimentaire.

La Californie connaît, depuis 2011, une période de sécheresse sans précédent. On estime que le manque à gagner s'élèvera à 10,7 milliards de mètres cubes d'eau de pluie pour l'agriculture californienne en 2015. Cette pénurie est encore plus importante que celle de 2014 qui pourtant avait été la pire depuis le début des compilations. La consommation d'eau par l'agriculture californienne sera donc, en 2015, de 33,0 % de moins qu'en une année normale. Les coûts pour les agriculteurs pour la période 2014-2015 sont estimés à plus de 3,3 milliards de dollars, dont 1,0 milliard en coûts supplémentaires pour le pompage de l'eau et 2,3 milliards en pertes de revenus pour les cultures et les élevages. On estime que cela se traduira par une baisse du revenu brut agricole de la Californie de 6,0 %. À cela s'ajoutent les impacts sur l'emploi, accentués par l'augmentation des superficies mises en jachère (+ 33,0 % par rapport à 2014)<sup>15</sup>.

Ainsi, si l'on considère le poids de l'agriculture dans l'économie, la sécheresse devrait avoir coûté aux Californiens de 2,2 à 2,7 G\$ US pour chaque année et avoir causé une diminution du PIB de 1,3 G\$ US et une perte de 18 600 emplois, dont 8 560 en agriculture (4,3 % des emplois)<sup>16</sup>.

En Australie, une sécheresse historique a aussi sévi dans la décennie 2000. Selon *Dairy Australia*, elle serait responsable du départ de 15 % des producteurs de 2007/2008 à 2010/2011 et d'une diminution de la production laitière du pays de 17 % en 2001 et en 2008<sup>17</sup>. Un tel contexte d'incertitude a pour conséquence une diminution de l'incitatif à l'investissement en agriculture, compromettant ainsi la capacité d'adaptation du secteur de production aux nouvelles conditions (Kingwell, 2006; Weitzman, 2009). Il existe un fort consensus scientifique selon lequel la fréquence et l'intensité des épisodes climatiques extrêmes iront en augmentant. La conséquence directe pour l'agriculture sera une augmentation de la volatilité des rendements et donc des prix et des revenus.

### 3.3 BIOSÉCURITÉ

Avec la mondialisation de l'économie et des échanges agricoles, la biosécurité est devenue un enjeu de premier plan pour l'agriculture et l'ensemble de la filière agroalimentaire. Il s'agit d'une préoccupation qui émane autant des consommateurs, dans une perspective de salubrité et de santé, que des producteurs et de l'industrie, dans une perspective de santé animale.

Le risque associé à la biosécurité revêt différentes formes. L'éclosion d'une maladie peut, d'une part, entraîner des pertes de production importantes sous forme de mortalités ou de diminution de rendements ou encore, dans le cas des productions animales, sous forme

<sup>15</sup> Howitt et coll., *Preliminary Analysis: 2015 Drought Economic Impact Study*, 2015; Howitt et coll., *Economic Analysis of the 2014 Drought for California Agriculture*, 2014.

<sup>16</sup> Idem.

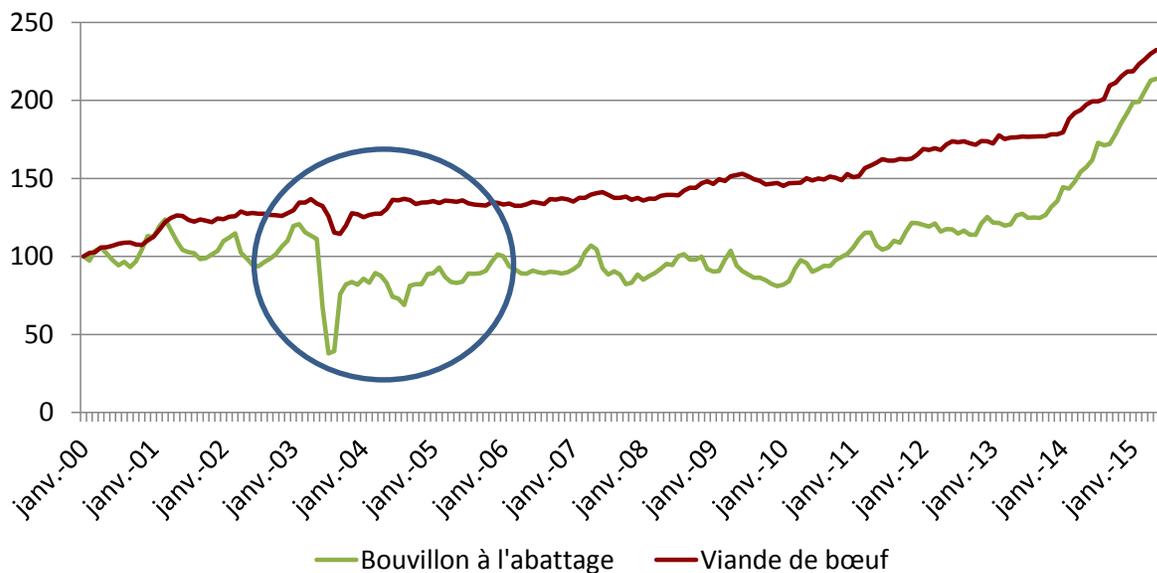
<sup>17</sup> Dairy Australia, *Australian Dairy Industries in Focus*, 2014; Australian Dairy Industry, *Response to the Agricultural Competitiveness Issues Paper*, 2014.

d'abattages massifs visant à enrayer la propagation. L'éclosion d'une maladie peut également entraîner une perte soudaine de débouchés en raison de la fermeture des frontières des pays importateurs ou de la perte de confiance des consommateurs envers la sécurité du produit.

L'épisode d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) en 2003 illustre l'ampleur des conséquences que peuvent avoir les nouvelles préoccupations de biosécurité de la population sur le secteur agricole. Un seul cas déclaré d'ESB en Alberta en mai 2003 a entraîné la fermeture des frontières des États-Unis et de nombreux autres pays au bœuf canadien, entraînant un effondrement des prix à la ferme. En l'espace de deux mois, le prix des bouvillons d'abattage a chuté de 66 % en Alberta. Alors que le prix de détail du bœuf n'a diminué que de 16 % pendant la crise et qu'il a retrouvé son niveau d'avant la crise en seulement quelques mois, il a fallu plus de trois ans pour que les prix à la production retrouvent leur niveau moyen d'avant la crise et quatre ans, soit en 2007, avant que les principales restrictions à l'exportation soient levées. L'impact sur l'industrie bovine canadienne s'est fait sentir bien au-delà, alors qu'il fallait recréer les réseaux de commercialisation à l'exportation et reconquérir les parts de marché perdues aux mains des concurrents. En 2005, Statistique Canada estimait les pertes directes de la crise à 2,5 milliards de dollars en exportations, se traduisant par une réduction de 2,0 milliards de dollars du PIB canadien, une baisse de 5,2 milliards des recettes agricoles, une diminution de 1,0 milliard de dollars du revenu du travail et une perte de 75 000 emplois<sup>18</sup>.

Figure 3.3

Évolution du prix des bouvillons d'abattage en Alberta et des prix à la consommation du bœuf au Canada, de janvier 2000 à mai 2015 en indice (janvier 2000 = indice 100)



Source : Statistique Canada, Tableaux 002-0043 et 326-0020.

<sup>18</sup> D'après Bibliothèque du Parlement, *La maladie de la vache folle au Canada : Un survol économique*, 5 juillet 2005. <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/tips/tip116-f.htm>

L'histoire récente comporte de nombreux autres exemples qui illustrent les impacts des épisodes de maladies sur le secteur agricole ou de la mise en place de règles dans un objectif de biosécurité.

- L'épisode de DEP aux États-Unis en 2014-2015 a touché près de 2000 troupeaux. La DEP entraîne la mort de 80 à 100 % des porcelets en présevrage, la réduction du taux de croissance chez les porcelets plus âgés et des pertes de prolificité chez les truies. Les estimations font état d'une diminution des abattages totaux de 3 à 6 %. Si cette contraction de l'offre s'est traduite par une augmentation globale du prix à la production et une augmentation nette des recettes de la vente de porcs pour l'ensemble des producteurs, les producteurs affectés n'en ont pas moins tout perdu. Bien que le Québec ait été épargné par cette épidémie, une estimation réalisée par le CDPQ faisait état de pertes moyennes de 94 000 \$ ou 288 \$/truie<sup>19</sup> pour une maternité de type naisseur qui serait touchée par la DEP.
- Toujours aux États-Unis, l'éclosion de grippe aviaire dans les États du nord-est en décembre 2014 a entraîné des abattages massifs de volailles (près de 50 millions de têtes) et propulsé le prix des œufs à des niveaux inégalés. L'impact se fait sentir jusqu'au Canada alors que les transformateurs d'œufs, qui dépendent en partie des approvisionnements en œufs américains, ne sont plus capables de s'approvisionner.
- En février 2014, la découverte de deux cas de peste porcine africaine en Lituanie a mené à la fermeture de la frontière russe aux importations de viande de porc de l'Union européenne. Cette fermeture, dont la légitimité a été fortement contestée, a fait plonger le prix du porc dans l'UE pour qui la Russie était le premier pays de destination pour les exportations. Cet embargo faisait suite à la fermeture des frontières russes au porc traité à la ractopamine<sup>20</sup>, visant à restreindre les importations en provenance du marché nord-américain.

Ainsi, les préoccupations de biosécurité peuvent se traduire par l'adoption de lois visant à assurer une meilleure salubrité alimentaire, comme ce fut le cas aux États-Unis avec la mise en place du COOL dont les effets ont été mentionnés précédemment. Les préoccupations se traduisent également par l'adoption de critères d'achat par les acheteurs privés. Ces lois et ces critères, qu'ils soient adoptés dans une réelle préoccupation de biosécurité ou pour des motifs protectionnistes, peuvent produire le même effet qu'une éclosion de maladie, soit de priver subitement un pays ou un groupe de producteurs des débouchés pour leurs produits.

### 3.4 PERTE DE BIODIVERSITÉ

La vulnérabilité des cultures et des élevages aux maladies est accentuée par la perte de biodiversité au sein des systèmes agricoles et des productions agricoles. À l'échelle de la planète, seulement 30 espèces de végétaux et 14 espèces d'animaux fournissent 90 % des

<sup>19</sup> Michel Morin, « La DEP : Des pertes importantes », *Porc Québec*, avril 2014, p. 20-22.

<http://www.agrireseau.qc.ca/porc/documents/PQ%20avril%202014-DEP%20des%20pertes%20importantes.pdf>

<sup>20</sup> La ractopamine est un médicament utilisé comme additif dans l'alimentation des porcs pour améliorer les performances d'élevage.

calories consommées par l'homme. La biodiversité des agroécosystèmes et la diversité génétique au sein de chacune de ces espèces sont en déclin accéléré. Ce déclin découle du mode de production intensif (monoculture, spécialisation des élevages) et de la sélection opérée par l'homme pour obtenir des cultures ou des animaux répondant aux multiples exigences de la production agricole moderne : productivité, résistance aux différents stress (maladies, sécheresses, ravageurs, etc.), goût, apparence, uniformité et bien d'autres. Cette sélection a mené à la disparition progressive d'un grand nombre de races ou de variétés dans chacune des espèces animales et végétales. L'uniformité des caractéristiques des espèces animales et végétales et la proximité des sites de production favorisent la diffusion des maladies et ravageurs et accentuent, de ce fait, le risque pour les producteurs agricoles.

#### EXEMPLE DE LA BANANE

Le cas de la banane, huitième production agricole mondiale en importance, représente un exemple extrême du risque que peut représenter la perte de diversité génétique en production agricole. Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la principale variété commerciale de bananes était la banane Gros Michel. Cette variété a été décimée par la fusariose de la banane, aussi appelée « la maladie de Panama », qui prend la forme d'un champignon qui s'attaque à la racine des bananiers entraînant leur pourrissement. La fusariose s'est répandue à travers le monde mettant fin à la production des gros michel et mettant en péril l'ensemble de l'industrie bananière, avec des pertes estimées à 2,3 milliards de dollars selon la FAO. Une fois un champ de bananes contaminé, la maladie reste présente dans ce champ pour 30 ans.

En réponse à cette maladie, une nouvelle variété résistante à la fusariose, la banane Cavendish, a été développée. Or, dans les années 1990, la fusariose a subi une mutation lui permettant de s'attaquer à la cavendish. Le nouveau champignon s'est répandu progressivement à travers les plantations de bananes, menaçant la production mondiale à nouveau. Si certaines zones en sont encore exemptes, dont l'Afrique du Nord et l'Amérique du Sud, elle a conduit à l'arrêt des exportations de bananes de deux acteurs importants, l'Indonésie et la Malaisie. Aussi, l'ensemble de la production mondiale est en danger, puisqu'aucune autre variété commerciale résistante n'existe actuellement.

### 3.5 IMPORTANCE GRANDISSANTE DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

La justification de l'intervention gouvernementale en agriculture pour des raisons environnementales était déjà présente aux États-Unis dans les années 1980 où les questions de l'érosion des sols et de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité suffisantes étaient alors à l'ordre du jour (Cochrane, 1985). Schweikhardt (2000) prédisait d'ailleurs que l'importance grandissante de la question environnementale entraînerait une augmentation de l'encadrement de l'agriculture et donc des coûts pour les producteurs agricoles, coûts qui pourront difficilement être transmis au consommateur<sup>21</sup>. Au Québec, par exemple, certaines mesures en agroenvironnement (bilan phosphore, bandes riveraines) ont été introduites de

<sup>21</sup> Schweikhardt (2000) prévoit cette évolution, puisque l'élasticité-revenu des biens issus de l'environnement est supérieure à l'élasticité-revenu des produits agricoles.

façon volontaire en faisant l'objet de subventions incitatives. Depuis, ces mesures sont devenues obligatoires et, pour certaines, entièrement à la charge des producteurs agricoles qui doivent en absorber les coûts ou tenter de les transmettre au consommateur. Or, dans un marché ouvert où ils sont en concurrence avec les producteurs du monde entier, la capacité des producteurs de transmettre ces coûts au consommateur est fort limitée en l'absence de règles appliquées à l'échelle internationale. Sans règles de réciprocité, les produits en provenance de pays qui n'appliquent pas de telles normes seront plus concurrentiels que les produits locaux, toutes choses étant égales. C'est pourquoi les coûts de ce type de mesures répondant à des attentes sociétales qu'il n'est pas possible de refléter dans les prix aux consommateurs sont parfois assumés par les contribuables par des mesures de soutien gouvernementales. C'est le cas notamment dans l'Union européenne et la Suisse, qui comportent de hautes exigences environnementales.

L'importance de la question environnementale n'ira pas en diminuant, au contraire. De plus en plus, les producteurs agricoles sont et seront sollicités non seulement dans une perspective de conformité réglementaire (respect des normes, lois et règlements en matière d'environnement), mais dans une perspective de contribution positive à l'environnement, par la prestation de services écosystémiques. Parce qu'il s'agit de services non marchands, c'est-à-dire non rémunérés par le marché, ils doivent faire l'objet d'une autre forme de rémunération, sans quoi ils ne seront pas rendus.

Ainsi, le secteur agricole, et par le fait même les producteurs, sont à la fois générateurs d'impacts environnementaux négatifs et positifs et affectés par les impacts environnementaux générés par l'ensemble de la société (changements climatiques, perte de biodiversité, disponibilité de l'eau, etc.). À ce titre, il s'agit d'un nouveau risque systémique auquel est soumis le secteur de production agricole et qui sort de son contrôle. On l'a vu, ce risque peut se traduire par des pertes économiques importantes, mais surtout, par une volatilité et une incertitude qui créent de l'instabilité qui, à son tour, nuit aux investissements et au développement des activités agricoles.

### **À retenir :**

Depuis l'époque où s'est formalisée la réflexion sur le « problème agricole », le secteur agricole a évolué notamment en fonction de l'évolution des conditions environnementales et économiques (changements climatiques, perte de biodiversité, concentration en amont et en aval de la production) et des demandes de la société envers l'agriculture (ouverture des marchés, biosécurité, enjeux environnementaux). Ces évolutions sont à la source de nouveaux risques en agriculture.

- La mondialisation des marchés augmente la volatilité des prix et expose les producteurs à des sources de risques supplémentaires sur lesquelles ils n'ont pas ou peu de contrôle, comme les variations de taux de change, par exemple.
- Les changements climatiques augmentent la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes pouvant entraîner des pertes financières très importantes pour le secteur agricole. Ils ont un effet déstabilisant sur le marché international.

- Les considérations de biosécurité ont pris une grande importance tant du point de vue des consommateurs et des acheteurs de produits agricoles (à la recherche de sécurité quant à l'innocuité des aliments) que du point de vue de la production (qui cherche à limiter les risques de propagation des maladies dans les troupeaux et les cultures). Le secteur est exposé aux risques d'une fermeture des frontières ou d'autres débouchés ainsi qu'aux risques de pertes associés aux épisodes de flambées de maladies.
- La diminution de la biodiversité augmente la vulnérabilité du secteur agricole et accentue les risques de propagation de maladies et l'intensité des pertes lorsqu'elles apparaissent.
- L'importance grandissante des considérations environnementales de la part des citoyens se traduit par de nouvelles exigences envers les producteurs agricoles qui engendrent des coûts qui peuvent difficilement être transférés aux consommateurs.

Ces nouvelles caractéristiques contribuent à accentuer la volatilité et le risque auxquels est exposé le secteur agricole. Or, c'est précisément pour atténuer les impacts de ces risques que des mécanismes d'intervention ont été progressivement mis en place par les États au cours du 20<sup>e</sup> siècle.

#### 4. MOTIFS DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT EN AGRICULTURE

C'est en réponse au constat qu'il existe un « problème agricole » que les États de l'ensemble des pays développés ont mis en place une série de mesures d'intervention en agriculture. L'objectif de l'intervention était de pallier les conséquences engendrées par les caractéristiques spécifiques du secteur agricole, soit une iniquité des revenus agricoles par rapport aux revenus non agricoles, une rémunération inadéquate des actifs engagés en agriculture et une forte variabilité des prix, des revenus et de la rémunération des actifs (Gardner, 1992; Gouin, 2004; Hopkins et Taylor, 2001; Tweeten, 1971).

Des mesures d'intervention visant à stabiliser, voire à réguler, l'offre de produits agricoles et à stabiliser et à soutenir le revenu des producteurs agricoles ont donc été mises en place. Les programmes d'assurance récolte, d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et la gestion de l'offre sont quelques exemples de programmes mis en place au Canada et au Québec dans cette perspective. Certaines mesures d'intervention visaient également à rééquilibrer le rapport de force entre les producteurs et leurs acheteurs pour contrebalancer la concentration des acheteurs de produits agricoles. Les services d'information sur les marchés, les *marketing boards* et, au Québec, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles ont été créés dans cet objectif.

Le Tableau 4.1 présente une liste non exhaustive des grands types d'intervention de l'État en agriculture, en réponse aux différents aspects du « problème agricole ».

**Tableau 4.1**  
**Interventions gouvernementales mises en place en réponse aux caractéristiques et conséquences du « problème agricole »**

Caractéristiques	Description	Conséquences	Exemples d'interventions
Demande inélastique p/r au prix	Une diminution du prix n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des quantités demandées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amplification des déséquilibres offre/demande et de la volatilité des prix</li> <li>Prix faibles pour les producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contingentement</li> <li>Programmes de rachat des surplus</li> <li>Paielements compensatoires</li> </ul>
Demande inélastique p/r au revenu	Une augmentation des revenus n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des quantités demandées	<ul style="list-style-type: none"> <li>La croissance de la demande de produits agricoles est inférieure à la croissance de l'offre</li> </ul>	
Petite taille des entreprises agricoles	L'offre individuelle des producteurs agricoles n'influence pas le prix qu'ils reçoivent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Producteurs agricoles sont preneurs de prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lois sur la concurrence</li> </ul>

Caractéristiques	Description	Conséquences	Exemples d'interventions
Concentration des acheteurs	Le faible nombre d'acheteurs diminue le pouvoir de négociation des producteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des variations de prix à court terme par les producteurs</li> <li>Asymétrie de transmission des prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en marché collective</li> </ul>
Fixité et spécificité des actifs	La spécificité des actifs et la fixité du travail agricole diminuent la capacité d'ajustement de la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amplification du déséquilibre offre/demande, particulièrement à la baisse</li> </ul>	
Déséquilibre offre-demande	Les décisions de production sont prises sur la base des conditions de marché actuelles qui ne prévaudront pas au moment de la vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amplification du déséquilibre offre/demande</li> <li>Producteurs en mode réaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de stabilisation des revenus</li> <li>Mise en place de services d'information aux producteurs</li> </ul>
Périssabilité des produits	Impossibilité du stockage en vue de meilleures conditions de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de vendre rapidement la production</li> <li>Impossibilité de diminuer rapidement l'offre pour maintenir des prix élevés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des installations de stockage</li> <li>Régulation sur la base des quantités stockables de produits</li> </ul>
Conditions climatiques et autres facteurs	De nombreux facteurs sur lesquels les producteurs n'ont pas le contrôle peuvent affecter le niveau de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Imprévisibilité de l'offre</li> <li>Amplification des déséquilibres offre/demande</li> <li>Augmentation de la volatilité des prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance récolte et soutien en cas de catastrophes</li> <li>Ouverture des marchés</li> <li>Stockage public</li> </ul>
Rapidité d'innovation technologique	Le premier producteur à adopter une nouvelle technologie verra son coût de production diminuer et sa production augmenter. Au fur et à mesure que l'innovation se répand, l'avantage disparaît	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation plus rapide de l'offre que de la demande</li> <li>Augmentation des quantités produites donc diminution des prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'appui à l'innovation</li> <li>Crédit agricole</li> </ul>

Pour s'interroger sur la pertinence de l'intervention de l'État en agriculture au 21<sup>e</sup> siècle, il faut donc se demander si les conséquences qui ont justifié l'intervention au siècle dernier sont toujours présentes.

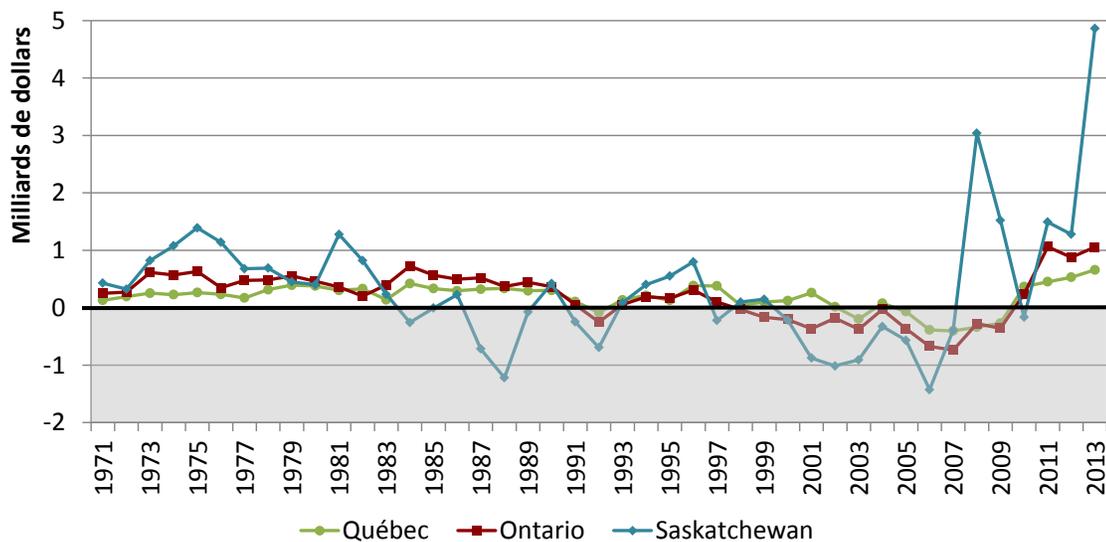
## 4.1 NIVEAU DES REVENUS ET DE LA RÉMUNÉRATION DES ACTIFS ENGAGÉS EN AGRICULTURE

### REVENU SECTORIEL DE L'AGRICULTURE

Une des premières conséquences des caractéristiques de l'offre et de la demande de produits agricoles est le fait qu'elles entraînent une faiblesse généralisée des revenus agricoles. Galbraith et Black (1938), puis Cochrane (1958), ont mis en lumière l'iniquité de revenus qui existait entre les familles agricoles et les familles non agricoles. Bien que les données disponibles ne permettent pas de remonter jusqu'au moment où la théorie du « problème agricole » a été formalisée, la situation des 40 dernières années au Canada illustre bien que l'agriculture a toujours de la difficulté à générer des revenus nets positifs.

La Figure 4.1 présente l'évolution du revenu agricole net agrégé du secteur agricole sans les paiements directs pour le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan, de 1971 à 2013. Le revenu net avant paiements, en plus de montrer des variations importantes d'une année à l'autre, présente des périodes récurrentes et prolongées où il est négatif. La situation de la Saskatchewan illustre particulièrement bien le phénomène de variation du revenu du secteur agricole : à deux reprises depuis 10 ans, il a subi des variations annuelles de plus de 3 milliards de dollars. Et, pendant 8 ans, soit de 2000 à 2007, le revenu net sectoriel sans intervention de l'État s'est maintenu sous zéro. En Ontario, de 1998 à 2009, le revenu net du marché est demeuré négatif chaque année. Au Québec, ce fut le cas de 2005 à 2009.

**Figure 4.1**  
Revenu net agricole total sans les paiements directs pour certaines provinces canadiennes en dollars courants, 1971-2013

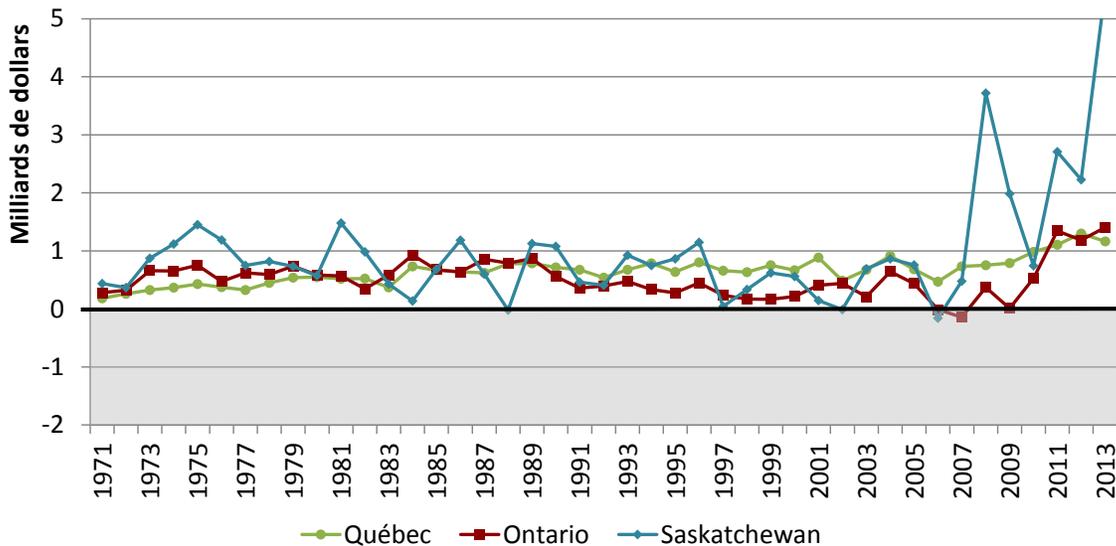


Sources : Statistique Canada, *Tableaux 002-0001 et 002-0009*, 2015a, 2015b; nos calculs.

Ainsi, si l'on observe l'évolution du revenu net agricole avant paiements au Québec et en Ontario, il semble que la faiblesse des revenus nets agricoles et leur variabilité semblent aller croissantes plutôt que décroissantes. Pour une majorité d'années depuis le début des années 1990, ce sont les paiements directs qui ont permis au secteur agricole du Québec et de

l'Ontario d'obtenir un revenu agricole net positif (Figure 4.2). Dans le cas de la Saskatchewan, c'est le cas depuis le début des années 1980. Et même, malgré des paiements directs très importants en 2002 et en 2006, le revenu agricole net de cette province est demeuré négatif. Ainsi, l'examen du revenu agricole agrégé semble indiquer la persistance d'une rémunération insuffisante en provenance du marché.

**Figure 4.2**  
**Revenu net agricole total incluant les paiements directs pour certaines provinces canadiennes en dollars courants, 1971-2013**



Sources : Statistique Canada, *Tableaux 002-0001 et 002-0009*, 2015a, 2015b; nos calculs.

#### PARITÉ DES REVENUS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, l'insuffisance des revenus observée à l'échelle sectorielle se traduisait à l'échelle individuelle par une insuffisance des revenus des ménages agricoles. Cette situation créait une situation d'iniquité entre le niveau de revenus des ménages agricoles et des ménages non agricoles, iniquité que l'intervention gouvernementale avait pour objectif de corriger, pour assurer une parité des revenus. À l'époque, alors que l'essentiel du revenu des ménages agricoles provenait de l'agriculture, on notait en effet une différence marquée entre les deux groupes. L'évolution des revenus des ménages agricoles au cours des 20 ou 30 dernières années semble indiquer que cette parité est atteinte, voire dépassée (Dumais, 2010; Gardner, 1992; Hopkins et Taylor, 2001).

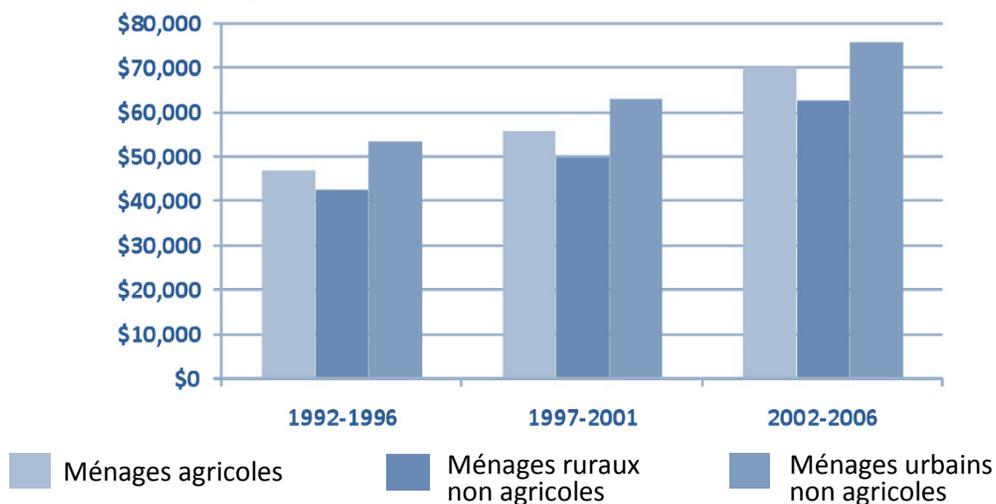
Selon les données du *Recensement de l'agriculture de 2011*, et en utilisant une méthodologie comparable à celle employée par Dumais (2010)<sup>22</sup>, on constate effectivement que les revenus des ménages agricoles canadiens étaient 25 % plus élevés que la moyenne de l'ensemble des ménages canadiens, soit de 93 426 \$ en moyenne pour les ménages agricoles,

<sup>22</sup> La comparaison est réalisée entre le revenu total moyen de l'ensemble des familles du Québec (Statistique Canada, 2015g) et le revenu total moyen des familles agricoles rajusté pour la déduction pour amortissement pour les entreprises non constituées en société (Statistique Canada, 2015d).

comparativement à 75 000 \$ en moyenne pour les ménages canadiens (Statistique Canada, 2015d; Statistique Canada, 2015g; nos calculs). Toutefois, ce que ces données agrégées omettent de considérer, c'est l'augmentation de la part des revenus des ménages agricoles qui provient de l'extérieur de l'agriculture (Gardner, 1992). La croissance des revenus non agricoles au sein des ménages agricoles vient en effet stabiliser le revenu de ces derniers (Freshwater, 2007). Cette croissance des revenus non agricoles serait telle qu'aux États-Unis, au tournant des années 2000, « la plupart des familles agricoles reçoivent la majorité de leurs revenus de sources autres que l'agriculture » (traduction libre de Offut, 2002, p. 1190). Au Canada, le même constat s'observe alors que 69,5 % du revenu des familles agricoles vivant dans des entreprises non constituées en société provenaient du revenu non agricole en 1997 et 75,6 % en 2011 (Statistique Canada, 2015c). Au Québec, la situation est semblable, bien que moins prononcée, alors que le revenu non agricole ne correspondait qu'à 63,2 % des revenus totaux des familles agricoles en 2011 (Statistique Canada, 2015c). Mentionnons que les entreprises non constituées représentent 67 % du total des entreprises au Québec et 80 % au Canada.

D'autres études qui se sont intéressées à la question parviennent aux mêmes conclusions. Stiefelmeyer (2011a) a montré que les ménages agricoles auraient, en moyenne, des revenus supérieurs aux ménages ruraux non agricoles, mais inférieurs aux ménages urbains (Figure 4.3). Elle a observé que le revenu hors ferme est plus important au sein des entreprises agricoles de petite taille et que ce revenu leur permet d'assurer un financement de la dette, un renouvellement des actifs et les dépenses familiales (Stiefelmeyer, 2011b).

**Figure 4.3**  
Revenu moyen des ménages canadiens selon le type de ménages (agricoles, ruraux non agricoles et urbains non agricoles), 1992-2006



Note : Les données de revenus sont des moyennes de cinq ans pour éviter les variations importantes annuelles du revenu des ménages agricoles. Ces données proviennent d'une sortie spéciale effectuée pour Agriculture et Agroalimentaire Canada réalisée à partir d'une série de données longitudinales.

Source : Tiré intégralement de Stiefelmeyer, 2011a, traduction libre.

Par ailleurs, les ménages agricoles comptent en moyenne un avoir net (actifs possédés moins les dettes) beaucoup plus élevé que les ménages non agricoles (Bonnen et Schweikhardt, 1998; Martin, 2011a; Offut, 2002; Wise, 2005). Au Canada, en 2007, l'avoir net des ménages agricoles avait une valeur près de trois fois plus importante que celui de l'ensemble des ménages (416 000 \$ en moyenne pour l'ensemble des ménages canadiens et 1 191 830 \$ pour les ménages agricoles) (Stiefelmeyer, 2011a).

Les données statistiques du Canada et des États-Unis semblent donc indiquer que, lorsque l'on considère l'ensemble des ménages agricoles, il n'y a plus d'iniquité de revenus entre les ménages agricoles et non agricoles. Deux éléments qui limitent la portée de l'analyse doivent toutefois être mentionnés. Le premier est le fait que les statistiques sur le revenu des ménages agricoles incluent un grand nombre de producteurs agricoles à temps partiel, c'est-à-dire pour lesquels l'agriculture n'est pas la principale source de revenus et ne le sera jamais. Rappelons qu'en moyenne au Canada, le revenu des ménages agricoles exploitant une entreprise non constituée en société provient à 76 % de sources autres que l'agriculture. Le second est le fait que l'observation du niveau de revenus des familles agricoles inclut implicitement la contribution du soutien gouvernemental à l'agriculture. Pour savoir si le problème d'équité de revenus perdure, il faudrait pouvoir effectuer cette même analyse en excluant la contribution des programmes de soutien au revenu agricole. Or, les données disponibles ne permettent pas de faire cette évaluation. Les données sur le revenu net agrégé du secteur démontrent toutefois que les revenus agricoles tirés du marché sont très instables dans le temps et sont fréquemment négatifs. Ainsi, constater que le revenu des ménages agricoles est équivalent à celui des ménages non agricoles ne permet en aucun cas de conclure qu'il n'y a plus de « problème agricole ». Tout au plus cela permet-il de constater un changement dans les modes de vie et une efficacité des programmes de soutien.

### RÉMUNÉRATION DES ACTIFS ENGAGÉS EN AGRICULTURE

Outre la question de l'insuffisance des revenus tirés des activités agricoles, le « problème agricole » a mis en lumière la faible rémunération des capitaux engagés dans l'agriculture. Dans les années 1930 et 1950, on ne considérait pas que les actifs agricoles nécessitaient une rémunération. Progressivement, la question de la rémunération de l'actif est devenue une considération plus importante, notamment avec la généralisation du recours au crédit bancaire : la dette portant intérêt, il fallait générer un revenu suffisant pour permettre de respecter ses obligations. Qu'en est-il aujourd'hui du niveau de rémunération des actifs engagés en agriculture?

Différentes études ont comparé la rentabilité des entreprises agricoles et non agricoles (Erickson et coll., 2001; Erickson et coll., 2004; Hopkins et Morehart, 2000; Martin, 2011b). Les résultats de ces analyses semblent indiquer que les entreprises agricoles possèdent, en général, une rentabilité sur les actifs plus faible que les entreprises non agricoles, mais que la rentabilité serait moins variable d'une entreprise à l'autre, notamment en fonction de la taille (Hopkins et Morehart, 2000)<sup>23,24</sup>. Toutefois, lorsque l'on prend en considération la fiscalité,

<sup>23</sup> Hopkins et Morehart analysent la dispersion des entreprises selon la rentabilité des actifs. Par exemple, à la médiane, les entreprises agricoles possédaient une rentabilité des actifs de -0,02 % contre 2,90 % pour les entreprises non agricoles. Les entreprises agricoles de grande taille obtiendraient quant à elles une rentabilité des actifs de 6,90 % à la médiane.

<sup>24</sup> Bousard et Sassi (2001) justifient une plus grande homogénéité entre les profits des entreprises agricoles par une absence d'économie d'échelle et donc une incapacité d'accroître la marge de profit avec la taille de l'entreprise.

l'écart se réduit, et même éliminé selon les périodes, en raison de la structure d'imposition plus favorable pour le secteur agricole (Erickson et coll., 2001). Cela illustre un exemple où l'intervention de l'État, en l'occurrence une politique fiscale en faveur du secteur agricole, vient contrebalancer une iniquité de rémunération. Comme c'est le cas pour les revenus agricoles, les données disponibles ne permettent pas d'effectuer une analyse de la rentabilité du secteur agricole hors subvention. Les résultats des quelques études s'étant intéressées à la question incluent donc implicitement les impacts de l'intervention. Toutefois, il semble que les observations relatives au revenu agricole net fournissent une assez bonne indication de la variabilité et du niveau de rentabilité des actifs.

Par ailleurs, le secteur agricole est réputé pour comporter moins de faillites que les autres secteurs de l'économie (American Bankers Association, 2000; Goodwin, 2000; US Small Business Administration, 2000 [tiré de Hopkins et Taylor, 2001]). Certains auteurs (dont Hopkins et Taylor, 2001) attribuent les taux de faillite inférieurs en agriculture à une variabilité moindre des revenus agricoles lorsqu'ils sont comparés aux revenus des entreprises non agricoles. Ce raisonnement apparaît douteux en raison de la nature des actifs impliqués en agriculture. De par la nature des actifs engagés en agriculture, les prêteurs profitent d'un bassin important de garanties permettant une liquidation des actifs (terre et quotas) sans pour autant provoquer la faillite de l'entreprise.

## 4.2 VARIABILITÉ DES PRIX, DES REVENUS ET DE LA RÉMUNÉRATION DES ACTIFS

La dernière conséquence des caractéristiques spécifiques de l'agriculture est la grande variabilité des prix et des revenus du secteur agricole. C'est cette volatilité, davantage que le niveau des prix et des revenus en valeur absolue, qui est néfaste pour les entreprises et pour le développement du secteur agricole. L'instabilité en agriculture découle en majeure partie de l'inélasticité-prix de la demande expliquée à la section 2.2. Selon la théorie économique, le prix joue un rôle de transmission de l'information entre les désirs des consommateurs (leur volonté de payer) et les choix d'entreprise des producteurs (Boussard, 2007). Ces derniers doivent donc ajuster leurs pratiques (augmentation ou diminution du niveau de production) afin de s'assurer que leur coût marginal (le coût de la dernière unité produite) soit équivalent au prix. Or, lorsque les prix fluctuent de façon importante dans des périodes très courtes, les producteurs ne peuvent s'ajuster à chaque signal reçu par le marché. Une analyse de l'évolution des prix des principaux produits agricoles transigés à l'échelle mondiale de 1900 à 1987 a montré des **coefficients de variation annuels de l'ordre de 30 % de façon récurrente** (Deaton et Larocque, 1990 [cités par Boussard, 2007]). Il va sans dire que dans ces conditions, les producteurs ne peuvent être en mesure de s'adapter aux conditions du marché (Boussard, 2007).

Plusieurs exemples de la volatilité des prix et des revenus ont été présentés précédemment : prix des grains, des produits laitiers, du porc, du bœuf et revenu sectoriel de l'agriculture. Ces exemples tendent à montrer que la volatilité des marchés agricoles a été croissante depuis le début des années 2000, en raison, en grande partie, de la mondialisation des marchés, de l'incidence des changements climatiques et des enjeux de biosécurité. Dans les trois cas, il

s'agit de facteurs sur lesquels les entreprises individuelles n'ont pas de contrôle et pour lesquels elles ne peuvent ni prévoir, ni prévenir, ni pallier.

De même, les analyses récentes des revenus des ménages agricoles ont montré que ces derniers étaient plus variables que les revenus des ménages non agricoles et ont fait ressortir le rôle du revenu hors ferme dans la stabilisation du revenu des ménages agricoles (Frewshwater, 2007; Hopkins et Morehart, 2000; Hopkins et Taylor, 2001; Offut, 2002; Peake et Marshall, 2009<sup>25</sup>). À une époque où la pratique de l'agriculture représente un métier complexe exigeant un ensemble de compétences spécialisées tant techniques que de gestion d'entreprise, il apparaît contradictoire de faire reposer la gestion du risque de l'entreprise sur le revenu hors ferme.

---

<sup>25</sup> Eux-mêmes citant Ahearn, 1986; Gunter et McNamara, 1990; Halberg et coll., 1991; Mishra et Goodwin, 1997; Mishra et Sandretto, 2002; Perry et Hoppe, 1993; Sumner, 1982.

## 5. CONCLUSION

---

L'objectif de cette étude était de revisiter le « problème agricole » à l'aune de l'agriculture du 21<sup>e</sup> siècle, en dressant un tour d'horizon des travaux récents s'étant intéressés au sujet et en exposant les nouvelles caractéristiques de l'agriculture et leurs impacts sur le secteur de production agricole. À l'heure où l'intervention de l'État en agriculture est remise en question par plusieurs acteurs de la société, il apparaissait en effet pertinent de s'interroger sur la persistance du « problème agricole », problème qui a mené les États des pays occidentaux à mettre en place un ensemble de mesures visant à stabiliser et à soutenir les prix et les revenus agricoles.

Ainsi, depuis les 20 ou 30 dernières années, des chercheurs ont remis en question la persistance de certaines des caractéristiques du « problème agricole », ou des conséquences qu'elles induisent sur les prix et les revenus dans le secteur agricole. Parmi les auteurs consultés, il nous semble qu'aucun ne fait la démonstration que les caractéristiques de l'offre (présence de cycles de production, périssabilité des produits, impacts des conditions climatiques et des ravageurs, fixité et spécificité des actifs, rythme élevé des innovations technologiques) ou de la demande (inélasticité-prix, inélasticité-revenu, structure concurrentielle de la production par rapport à des acheteurs plus concentrés) des produits agricoles n'ont changé de manière importante. La principale remise en question du « problème agricole » concerne la fin de l'iniquité de revenus entre les ménages agricoles et les ménages non agricoles. On constate en effet aujourd'hui que, dans plusieurs pays développés, le revenu des ménages agricoles est équivalent, voire parfois supérieur, à celui des ménages non agricoles. Mais ce constat est-il suffisant pour conclure que le « problème agricole » n'est plus? Comme les analyses du revenu agricole incluent par définition l'effet des mesures de soutien à l'agriculture, il nous semble qu'elles contribuent plutôt à démontrer que l'intervention permet de corriger au moins en partie les effets des caractéristiques spécifiques de l'agriculture, mais qu'elles ne permettent pas de conclure que le marché assure une rémunération adéquate des ressources engagées en agriculture. Par ailleurs, la forte proportion des revenus hors ferme des familles agricoles vivant sur des entreprises non constituées en société rend difficile l'évaluation de la parité des revenus agricoles/non agricoles. Aussi, lorsqu'on regarde le revenu net agricole hors subvention, on constate qu'il est fréquemment négatif et, surtout, excessivement variable. Ainsi, même en reconnaissant le progrès réalisé sur le plan de la parité de revenus, cela ne doit pas faire oublier le fait qu'on observe une augmentation de la volatilité dans un grand nombre de marchés agricoles. Cette volatilité, qui prend la forme d'épisodes de prix très élevés ou très faibles, a un effet déstabilisant et déstructurant autant sur le secteur agricole que sur les autres maillons de la filière agroalimentaire. La crise alimentaire de 2008 a également montré que cette volatilité pouvait également avoir un impact sur les consommateurs, du moins sur les ménages pour qui les achats de produits de base représentent une part importante du revenu familial.

Les marchés agricoles témoignent donc d'une grande instabilité encore aujourd'hui. Ainsi, après examen de la littérature récente sur le sujet, il nous apparaît que les caractéristiques spécifiques de l'agriculture qui sont à la base du « problème agricole » demeurent encore bien présentes aujourd'hui. Même Gardner (1992), dont le travail est considéré comme la pierre angulaire de la critique du « problème agricole », convient que « les résultats économétriques

ont permis d'étayer la thèse de l'existence et, encore plus important, de l'inévitabilité du "problème agricole" » (traduction libre de Gardner, 1992 p. 97).

Dans les faits, certains phénomènes viennent ajouter aux risques auxquels est exposé le secteur agricole. L'ouverture des marchés entraîne, dans certains cas, un accroissement de la volatilité des prix. Elle expose les producteurs aux effets des variations de taux de change qui peuvent avoir un impact rapide et important sur leur concurrence, comme ce fut le cas pour le secteur porcin canadien dans la décennie 2000. Les changements climatiques accentuent la fréquence et l'intensité des variations de l'offre. Les exigences de biosécurité accroissent le risque de fermeture soudaine des frontières en cas de flambées de maladies. Rappelons ici l'exemple du secteur bovin canadien qui a traversé une crise majeure à la suite de la découverte d'un seul cas d'ESB en 2003. L'importance croissante des enjeux environnementaux et des autres attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture entraîne par ailleurs de nouveaux coûts pour les producteurs, coûts qui peuvent difficilement être transmis aux consommateurs dans un marché ouvert.

Il existe un courant à l'échelle internationale vers un désengagement de l'État dans la gestion des risques et un plus grand recours aux outils privés de gestion des risques tels que les marchés à terme et la contractualisation. S'il est vrai que ces outils peuvent contribuer à la gestion des risques dans les entreprises, le marché est encore loin d'offrir un ensemble complet d'outils permettant aux producteurs de se prémunir contre les nombreux risques qui caractérisent le secteur agricole et, notamment, les risques de nature systémique et de long terme. À l'instar d'autres secteurs de l'économie caractérisés par des échecs de marché, il semble que l'État doit encore jouer un rôle en agriculture.

Dans une optique de devoir nourrir 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050 dans des conditions qui garantissent la pérennité des ressources employées, il nous semble donc que l'intervention de l'État est toujours pertinente au 21<sup>e</sup> siècle. Elle doit se renouveler pour introduire les nouvelles attentes de la société auprès de l'agriculture et les nouvelles contraintes liées notamment à la rareté des ressources et aux nouvelles sources de risques. Elle doit également s'ajuster pour intégrer les outils privés de gestion des risques en tenant compte toutefois de leurs limites. La création de conditions encourageant l'investissement et le développement de la production représente un enjeu crucial auquel les États seront confrontés. L'intervention de l'État pourra permettre de pallier l'instabilité des revenus et de rémunérer les producteurs pour la réalisation de fonctions qui ne peuvent être rémunérées par le marché ou qui le sont insuffisamment. Elle permettra ainsi d'assurer l'essor du secteur agricole à une étape cruciale de son développement où, pour la première fois, la croissance de la demande de produits agricoles pourrait bien être supérieure à la croissance de l'offre qui, elle, devra se faire de manière à préserver la capacité des générations futures à se nourrir.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- BANQUE MONDIALE. (2015). « Global Economic Monitor (GEM) Commodities », [En ligne], page consultée le 24 février 2015.  
[http://databank.worldbank.org/data/views/variableselection/selectvariables.aspx?source=global-economic-monitor-\(gem\)-commodities#](http://databank.worldbank.org/data/views/variableselection/selectvariables.aspx?source=global-economic-monitor-(gem)-commodities#)
- BONNEN, J. T. et SCHWEIKHARDT, D. B. (1998). « The Future of U.S. Agricultural Policy: Reflections on the Disappearance of the “Farm Problem” », *Review of Agricultural Economics*, vol. 20, n° 1, p. 2-36.
- BOUSSARD, J. M. (2007). *Pourquoi et comment l'instabilité est-elle une caractéristique structurelle des marchés agricoles?*, Document de travail préparé pour le Forum on Market Access Mechanisms, Montréal-Longueuil, 1 au 3 octobre 2007, 23 p.
- BOUSSARD, J. M. et SASSI, S. (2001). « Faut-il encore des politiques agricoles? », Dans : *Déméter 2001 : Économie et stratégie agricole. La nouvelle agriculture*, Édition Armand Colin, p. 139-204.
- BUREAU OF LABOR STATISTICS. (2015). « Databases, Tables & Calculators by Subject — Consumer Price Index — All Urban Consumers », [En ligne], page consultée le 9 mars 2015. <http://data.bls.gov/pdq/SurveyOutputServlet>
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE. (2013). *Étude sur le coût de production des pommes tardives en 2011 au Québec*, 75 p.
- CLARK, J. S. et THOMPSON, S. (2011). *Contexte politique et justification pour une intervention dans le secteur agroalimentaire, Favoriser un dialogue sur les politiques*, Série II : Contexte et perspectives sur les politiques agroalimentaires, Institut canadien des politiques agroalimentaires, 13 p.
- COCHRANE, W. W. (1958). *Farm Prices Myth and Reality*, University of Minnesota Press, 186 p.
- COCHRANE, W. W. (1985). « The Need to Rethink Agricultural Policy in General and to Perform Some Radical Surgery on Commodity Programs in Particular », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 67, n° 5, p. 1002-1009.
- DOYON, M. et SANCHEZ, R. (2007). *Les structures de la mise en marché collective doivent-elles être actualisées?*, Rapport préparé pour la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 67 p.
- DUMAIS, M. (2010). *Le point sur les lacunes des politiques agricoles*, Institut économique de Montréal, 2 p.

- ERICKSON, K. W., MISHRA, A. K. et MOSS, C. B. (2001). *Rates of Return in the Farm and Non-Farm Sectors: A Time Series Comparison*, Communication présentée au Western Agricultural Economics Association, juillet, 29 p.
- ERICKSON, K. W., MOSS, C. B. et MISHRA, A. K. (2004). « Rates of Return in the Farm and Nonfarm Sectors: How Do They Compare? », *Journal of Agricultural and Applied Economics*, vol. 36, n° 3, p. 789-795.
- EZEKIEL, M. (1938). « The Cobweb Theorem », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 52, n° 2, p. 255-280.
- FRESHWATER, D. (2007). *Measuring Farm Net Income To Better Achieve Policy Objectives*, Department of Agricultural Economics, University of Kentucky, Staff Paper n° 466, non paginé.
- GALBRAITH, J. K. et BLACK, J. D. (1938). « The Maintenance of Agricultural Production During the Depression: The Explanations Reviewed », *Journal of Political Economy*, vol. 46, p. 305-323.
- GARDNER, B. L. (1992). « Changing Economic Perspectives on the Farm Problem », *Journal of Economic Literature*, vol. 30, n° 1, p. 62-101.
- GOUIN, D. M. (2004). *La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent*, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, 124 p.
- HAAGSMA, R. et KONING, N. (2005). « Endogeneous Norms and Preferences and the Farm Income Problem », *European Review of Agricultural Economics*, vol. 32, n° 2, p. 25-49.
- HATHAWAY, D. E. (1966). *Government and Agriculture, Economic Policy in a Democratic Society*, The Macmillan Company, 412 p.
- HOPKINS, J. W. et MOREHART, M. (2000). « An Empirical Analysis of the Farm Problem: Comparability in Rate of Return », Dans : *Agricultural Policy for the 21<sup>st</sup> Century*, Éditeurs : L. Tweeten et S. R. Thompson, Iowa State Press, p. 70-90.
- HOPKINS, J. W. et TAYLOR, M. A. (2001). *Are U.S. Farm Programs Good Public Policy? Taking Policy Performance Seriously*, Communication présentée à l'American Agricultural Economics Association Annual Meetings, 5 au 8 août 2001, 20 p.
- IFPRI. (2002). *Green Revolution Curse or Blessing*, Consultative Group for International Agricultural Research, 4 p.
- JOHNSON, D. G. (1947). *Forward Prices for Agriculture*, University of Chicago Press, 259 p.

- JOHNSON, G. L. (1958). « Supply Function – Some Facts and Notions », Dans : *Agricultural Adjustment Problems in a Growing Economy*, Éditeurs : E. O. Heady, H. G. Diesslin, H. R. Jensen et G. L. Johnson, Iowa State College Press, p. 74-93;94-97.
- KLATZMANN, J. (1972). *Les politiques agricoles. Idées fausses et illusions*, Presses universitaires de France, 224 p.
- MAPAQ. (2009). *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 2007*, Direction du développement et de l'information, 168 p.
- MARTIN, L. (2011a). « Canadian Farm Income Data: What Do They Tell Us? », Dans : *Advancing a Policy Dialogue. Series I: Understanding the Structure of Canadian Farm Income*, Éditeurs : George Morris Centre, p. 11-14.
- MARTIN, L. (2011b). « Return on Assets on Farms in Canada », Dans : *Advancing a Policy Dialogue. Series I: Understanding the Structure of Canadian Farm Income*, Éditeurs : George Morris Centre, p. 36-38.
- MOUBARAC, J.-C., BATAL, M., BORTOLETTO MARTINS, A. P., CLARO, R., BERTAZZI LEVY, R., CANNON, G. et MONTEIRO, C. (2014). « Processed and Ultra-processed Food Products: Consumption Trends in Canada from 1938 to 2011 », *Canadian Journal of Dietetic Practice and Research*, vol. 75, n° 1, p. 15-21.
- NASS. (2015). « Quick Stats », [En ligne], page consultée le 3 mars 2015.  
<http://quickstats.nass.usda.gov/#88B1A2C7-EBBF-353D-BF33-5A690D857BA0>
- OFFUT, S. (2002). « The Future of Farm Policy Analysis: A Household Perspective », *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 84, n° 5, p. 1189-1200.
- PEAKE, W. O. et Marshall, M. I. (2009). *Has the « Farm Problem » Disappeared? A Comparison of Household and Self-Employment Income Levels of the Farm and Nonfarm Self-Employed*, Communication présentée à la rencontre annuelle de la Southern Agricultural Economic Association, 31 janvier au 3 février 2009, 30 p.
- PREIBISCH, K. L. (2007). « Local Produce, Foreign Labor: Labor Mobility Programs and Global Trade Competitiveness in Canada », *Rural Sociology*, vol. 72, n° 3, p. 418-449.
- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA. (2012). *Évaluation des volets du Programme des travailleurs étrangers temporaires visés par l'avis relatif au marché du travail*, Gouvernement du Canada, 91 p.
- ROYER, A. et CLERSON, F. (2015). *Synthèse – Introduction au cours*, Notes de cours d'Organismes d'intervention, 10 p.
- SCHULTZ, T. W. (1945). *Agriculture in an Unstable Economy*, McGraw Hill Book Company Inc., 324 p.

SCHWEIKHARDT, D. B. (2000). *Reconsidering the Farm Problem Under An Industrializing Agricultural Sector*, Department of Agricultural Economics, Michigan State University, Staff Paper n° 00-15, 26 p.

SHEPHERD, G. (1949). *Changes in the Demand for Meat And Dairy Products in the United States Since 1910*, Agricultural Experiment Station, Iowa State College of Agriculture and Mechanic Arts, Research Bulletin n° 368, p. 367-404.

STATISTIQUE CANADA. (2015a). *Tableau 002-0001 – Recettes monétaires agricoles, annuel (dollars)*, [En ligne], page consultée le 3 mars 2015.  
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0020001&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=>

STATISTIQUE CANADA. (2015b). *Tableau 002-0009 – Revenu agricole net, annuel (dollars)*, [En ligne], page consultée le 3 mars 2015.  
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0020009&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=>

STATISTIQUE CANADA. (2015c). *Tableau 002-0024 – Revenu hors ferme total et moyen selon la source et bénéfice net d'exploitation total et moyen des familles agricoles, secteur non constitué en société, annuel (dollars sauf indication contraire)*, [En ligne], page consultée le 23 février 2015.  
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0020024&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=>

STATISTIQUE CANADA. (2015d). *Tableau 002-0027 – Revenu total moyen des familles agricoles selon le type d'exploitation agricole, secteur non constitué en société, annuel (dollars sauf indication contraire)*, [En ligne], page consultée le 4 mars 2015.  
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>

STATISTIQUE CANADA. (2015e). *Tableau 002-0037 – Revenu hors ferme moyen et bénéfice net d'exploitation moyen des exploitants agricoles selon la catégorie de revenu, secteurs constitué et non constitué en société, annuel (dollars sauf indication contraire)*, [En ligne], page consultée le 16 mars 2015. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>

STATISTIQUE CANADA. (2015f). *Tableau 202-0107 – Gains des particuliers, selon certaines caractéristiques et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), dollars constants de 2011, annuel*, [En ligne], page consultée le 23 février 2015.  
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2020107&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=>

STATISTIQUE CANADA. (2015g). *Tableau 202-0403 – Revenu total moyen, selon le type de famille économique, dollars constants de 2011, annuel (dollars)*, [En ligne], page consultée le 4 mars 2015. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>

- STIEFELMEYER, K. (2011a). « Income and Wealth in Canada: Farm and Non-farm Households », Dans : *Advancing a Policy Dialogue. Series I: Understanding the Structure of Canadian Farm Income*, Éditeurs : George Morris Centre, p. 18-21.
- STIEFELMEYER, K. (2011b). « Total Farm Family Income: The Big Picture », Dans : *Advancing a Policy Dialogue. Series I: Understanding the Structure of Canadian Farm Income*, Éditeurs : George Morris Centre, p. 7-10.
- TWEETEN, L. (1971). *Foundations of Farm Policy*, University of Nebraska Press, 537 p.
- TWEETEN, L. (1989). *Farm Policy Analysis*, Westview Press, 399 p.
- VALENTINOV, V. (2005). « The Organizational Nature of Agricultural Cooperatives: A Perspective from the Farm Problem Theory », *Journal of Rural Cooperation*, vol. 33, n° 2, p. 139-151.
- WISE, T. A. (2005). *Understanding the Farm Problem: Six Common Errors in Presenting Farm Statistics*, Global Development and Environment Institute, Tufts University, Working Paper n° 05-02, 19 p.



# **ANNEXE 1**

## **TABLEAU SYNTHÈSE DES REMISES EN QUESTION DE LA SPÉCIFICITÉ DU SECTEUR AGRICOLE**

---



**TABLEAU SYNTHÈSE DES REMISES EN QUESTION DE LA SPÉCIFICITÉ DU SECTEUR AGRICOLE**

Caractéristique	Description	Critique ou remise en question	Analyse
<b>Caractéristiques de la demande des produits agricoles</b>			
Demande inélastique p/r au prix	Une diminution du prix n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des quantités demandées.	La demande est élastique à long terme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'inélasticité de court terme demeure ainsi que les effets qui en découlent.</li> </ul>
Demande inélastique p/r au revenu	Une augmentation des revenus n'entraîne pas une augmentation proportionnelle des quantités demandées.	Aucun pour les pays développés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toujours d'actualité pour les pays développés.</li> </ul>
<b>Caractéristiques de l'offre des produits agricoles</b>			
Petite taille des entreprises agricoles	L'offre individuelle des producteurs agricoles n'influence pas le prix qu'ils reçoivent.	Concentration de la production à la suite de l'évolution structurelle du secteur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'offre demeure atomistique dans la grande majorité des secteurs.</li> </ul>
Concentration des acheteurs	Le faible nombre d'acheteurs diminue le pouvoir de négociation des producteurs agricoles.	Aucun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toujours d'actualité.</li> </ul>
Déséquilibre offre-demande dû aux cycles de production	Les décisions de production sont prises sur la base des conditions de marché actuelles qui ne prévaudront plus au moment de la vente.	Il existe des outils permettant aux producteurs de gérer les risques (ex. : marchés à terme).	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les outils permettent d'atténuer les conséquences, mais les déséquilibres demeurent.</li> </ul>
Périssabilité des produits	Impossibilité du stockage en vue de meilleures conditions de marché.	Les innovations technologiques ont amélioré la conservation de plusieurs produits.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● À l'étape de la production agricole, la périssabilité demeure une réalité.</li> </ul>

Caractéristique	Description	Critique ou remise en question	Analyse
Fixité et spécificité des actifs	Entraînent une immobilité des ressources et, conséquemment, une diminution de la capacité d'ajustement du secteur en période de faibles prix.	La demande pour des produits plus différenciés augmente la spécificité des actifs. L'individualisme devrait diminuer la fixité et la spécificité du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mode de vie agricole est toujours présent.</li> <li>La différenciation des produits accentue le problème.</li> <li>L'agriculture en région périurbaine tend à se rapprocher des valeurs des urbains, à l'inverse de l'agriculture en milieu rural.</li> </ul>
Conditions climatiques et autres facteurs	De nombreux facteurs sur lesquels les producteurs n'ont pas le contrôle peuvent affecter le niveau de production.	La mondialisation et le développement des moyens de transport permettent d'éviter les chocs sur des marchés en cas de catastrophes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les chocs climatiques tendent à affecter l'ensemble des consommateurs et non plus uniquement la population locale.</li> </ul>
Rapidité d'innovation technologique	Le premier producteur à adopter une nouvelle technologie verra son coût de production diminuer et sa production augmenter. Au fur et à mesure que l'innovation se répand, l'avantage disparaît et il en résulte un transfert de l'avantage de coût au consommateur.	Aucun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élasticité-prix de la demande à long terme devrait modérer ces effets.</li> </ul>